



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 2 DECEMBRE 2016

PROCES-VERBAL

Séance du 2 décembre 2016 (matin)

Étaient présents : Mme ARINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LISNARD, LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE (pouvoir à M. AZINHEIRINHA à partir du rapport n° 11 à 12h36), PAGANIN, M. PAUGET, Mmes PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, M. SOUSSI, Mme TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : M. ASSO, (pouvoir à M. CIOTTI), Mmes AZEMAR-MORANDINI, MONIER (pouvoir à M. VEROLA), M. TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD).

Suspension de séance de 13 h 30 à 15 h 00.

Séance du 2 décembre 2016 (après-midi)

Étaient présents : Mme ARINI, MM. AZINHEIRINHA, BAUDIN, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHAINTRÉS, DUHALDE-GUIGNARD, DUMONT, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LOMBARDO, Mmes MIGLIORE, MOREAU, OLIVIER, PAGANIN, M. PAUGET, Mmes PIRET, RAMOS, MM. ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mme SALUCKI, M. SCIBETTA, Mmes SERGI, SERVELLA-CIPPOLINI, SIEGEL, TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : M. ASSO (pouvoir à M. CIOTTI), Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. LISNARD (pouvoir à M. CHIKLI), MARTIN (pouvoir à Mme PAGANIN), Mmes MONIER (pouvoir à M. VEROLA), OUAKNINE (pouvoir à M. AZINHEIRINHA), MM. SEGURA (pouvoir à Mme SIEGEL), SOUSSI (pouvoir à Mme PIRET), TAMBAY (pouvoir à Mme DUHALDE-GUIGNARD).

Étaient absentes : Mmes GIUDICELLI, MERLINO-MANZINO, SATTONNET.

L'an deux mille seize le 2 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 27 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je déclare cette séance plénière du Conseil départemental ouverte et je demande à Alexandra BORCHIO-FONTIMP de bien vouloir procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BORCHIO-FONTIMP procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mes chers collègues, nous allons dans quelques instants – en tous cas je vous le proposerai et je ne doute pas de votre réponse – adopter notre budget primitif pour l'année 2017. C'est un moment important. C'est l'acte majeur et fondateur des politiques publiques départementales que nous avons la responsabilité et l'honneur de conduire. Le premier Vice-président en charge des finances, M. GINESY, ainsi que le Président de la commission des finances, Me BECK, ont travaillé sur ce budget et je les remercie chaleureusement pour leur implication. Ils nous présenteront le budget primitif mais également les budgets annexes dans leurs composantes précises.

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier. C'est le premier budget après la tragédie terrifiante et épouvantable que nous avons vécue le 14 juillet dernier à Nice et dans les Alpes-Maritimes. Je souhaite, au lendemain de ce moment tragique, que ce soit un budget de reconstruction, un budget de réparation, un budget de solidarité avec les victimes. Nous avons tous été profondément marqués par l'attentat. Ses suites s'inscrivent logiquement, et vont s'inscrire durablement, dans notre action publique. Nous poursuivrons au cours de l'année 2017 les actions que nous avons initiées et engagées en 2016 en direction des familles éprouvées par le deuil. Je pense en particulier aux neuf jeunes enfants pupilles du Département issus de cinq familles endeuillées par la perte d'un des parents. Je vous rappelle que nous avons décidé, à l'unanimité, de les aider jusqu'à leur majorité. Ils bénéficieront ainsi d'un soutien de notre collectivité. Nous n'avons bien entendu pas la prétention de compenser ou de remplacer ceux qu'ils ont perdus. Ceux qu'ils ont perdus, un parent ou un être cher, sont irremplaçables et inscrits au cœur de leur drame. Mais nous exprimons tout simplement par ce geste la considération que nous leur devons. Nous poursuivrons, en fonction du cahier des charges que nous avons fixé, le soutien aux associations d'aide aux victimes, dans le même esprit. Nous voulons donc continuer d'exprimer notre solidarité envers ceux qui sont les plus fragiles.

Cette année 2017 sera plus que jamais pour nous une année de reconstruction. Je souhaite en effet que notre Département puisse surmonter sans jamais l'oublier – comment serait-ce possible ? – l'épreuve que nous avons subie pour dire très clairement que, jamais nous ne baisserons les bras, jamais nous ne nous laisserons submerger, jamais nous ne céderons à la barbarie, à l'obscurantisme de ceux qui veulent notre perte et nous ont déclaré cette guerre infâme.

De façon plus classique et plus récurrente depuis cinq ans, ce budget s'inscrira dans un contexte national extrêmement difficile. Le président de la République en a tiré lui-même les conséquences hier soir. Son renoncement est un constat d'échec et un constat de faillite. C'est la première fois qu'un président de la République renonce à se présenter sous la Cinquième République. Il a assez lucidement, je veux bien le lui reconnaître, et assez logiquement dressé le constat de son incapacité à présenter sur quelque sujet que ce soit le moindre résultat positif aux Français.

Ce bilan est extraordinairement douloureux pour nos collectivités et pour celle que nous avons l'honneur de représenter. C'est un bilan extraordinairement médiocre pour les départements, particulièrement grave pour une collectivité qui s'inscrit au cœur de l'histoire des institutions de la République, qui exprime la solidarité, et que ce pouvoir n'a cessé de vouloir fragiliser après avoir hésité quant à sa disparition.

Ce contexte se résume en un chiffre : - 88 M€ de dotations de l'État pour le Conseil départemental des Alpes-Maritimes en 2017 par rapport à 2013. Vous mesurez l'ampleur de la contrainte que nous avons à subir. Vous mesurez la force de la pression que l'on a voulu exercer sur nous. La dotation globale de fonctionnement est passée de 130 M€ en 2013 à 41,9 M€ pour l'exercice 2017, soit une baisse de plus de 88 M€. Lorsque l'on entend certains discours au plan national évoquant une baisse de 3 ou 4 %, on voit chez nous que la dotation globale de fonctionnement a été divisée par trois. La baisse est donc de 300 % ! C'est un choc extrêmement brutal et même d'une violence inédite qui nous frappe, qui s'impose à nous, et qui va marquer bien entendu l'architecture et la structuration de ce budget.

Il faudra faire face à cette purge, puisque je ne vois pas d'autre mot. Cette pression rend d'autant plus nécessaire une politique de grande rigueur que je vous invite à poursuivre dans les choix financiers que nous aurons à adopter dans quelques instants : une politique de grande rigueur et de bonne gestion des services et des politiques que nous avons l'honneur de conduire au service de notre département et de nos concitoyens.

Mes chers collègues, et je m'adresserai principalement à ceux de la majorité qui ont revendiqué ces politiques par leur soutien et par leur vote, nous avons pu agir depuis 2009 parce que le Département est agile et qu'il dispose de moyens suffisants pour déployer des politiques particulièrement ambitieuses, avec l'engagement exemplaire de ses agents que je salue et que je veux remercier. Nous avons mis en place des actions bien avant tous les autres. Dans l'actualité, des débats rattachent notre action au contexte politique actuel et présent. Nous n'avons pas attendu la primaire, les élections présidentielles, les échéances à venir, pour faire les choix que tout le monde évoque aujourd'hui et envisage. Ces choix, nous les avons faits, je veux le souligner et c'est tout à notre honneur, depuis 2009.

La réduction des dépenses publiques, qui s'impose désormais en France comme une évidence, nous l'avons engagée dès le mois de janvier 2009. La réduction des effectifs, nous l'avons engagée dès le mois de janvier 2009. La réduction de notre endettement, nous l'avons aussi engagée dès le début de nos mandatures. Le maintien d'un niveau d'investissement élevé malgré ce contexte particulièrement difficile, nous l'avons voulu.

Je ne ferai pas preuve aujourd'hui d'une grande originalité en présentant les axes de ce budget. Compte tenu de ce double contexte – le contexte de reconstruction que nous voulons rechercher après la tragédie de l'attentat du 14 juillet, et le contexte d'étranglement budgétaire que nous impose l'État – nous devons poursuivre, garder le cap que nous impose et nous fixe le sens de l'histoire, j'en suis convaincu, autour de quatre axes majeurs.

Le premier axe est le suivant : pas d'augmentation de la fiscalité. Chers collègues, chers citoyens des Alpes-Maritimes, puisqu'à travers vous qui en êtes les représentants, c'est à l'ensemble de nos concitoyens que je m'adresse, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité pour la huitième année consécutive dans notre collectivité. Je crois pouvoir revendiquer avec vous cette stabilité de la fiscalité, là où tant de collectivités ont, parfois sous cette contrainte, accru la pression fiscale déjà extrêmement forte du fait de l'État qui pèse sur nos concitoyens. Nous faisons le choix clair, et c'est un choix politique au sens noble du terme, dans la fidélité et le respect des engagements que nous avons pris devant les électeurs en 2011 et 2015, de ne pas recourir à une augmentation de la fiscalité locale. Ce cap est tenu et il le sera jusqu'à la fin de la mandature, quoi qu'il arrive. Nous nous y sommes engagés et nous respecterons cet engagement. C'est la crédibilité de la parole publique qui est en cause. Si l'on veut demain dans notre pays retisser le lien de confiance qui est aujourd'hui tellement distendu entre les Français et leurs élus, le respect strict de la parole publique et la vérité dans l'action publique s'imposent plus que jamais. Il n'y aura donc pas d'augmentation de la fiscalité.

Nous poursuivrons pour cela notre politique de rigueur et de diminution, ou en tous cas de maintien, de nos dépenses publiques et la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Là aussi, malgré la pression d'augmentation des aides individuelles de solidarité, malgré les contraintes que j'évoquais précédemment, nous avons depuis 2009 stabilisé nos dépenses publiques. Si nous raisonnions en euro constant, sans avoir pris la moindre décision, nous aurions aujourd'hui 100 à 120 M€ de dépenses publiques supplémentaires dans notre collectivité. Nous ne pourrions donc plus poursuivre notre action publique. Ces choix, nous les avons faits et ce budget les amplifiera, les confortera et les poursuivra.

Nous voulons aussi poursuivre et accélérer fortement notre stratégie de désendettement. L'exercice budgétaire 2017, après 2015 et 2016, marquera un effort substantiel et conséquent dans le désendettement. En trois exercices budgétaires, notre collectivité se sera désendettée de quasiment 10 %. Ce sont des marges de manœuvre que nous retrouvons et que nous offrons aux générations à venir. La dette, même si elle finance des investissements créateurs de richesses et d'avenir, est en effet aussi une hypothèque placée sur les générations à venir. Elle est un risque, souvent une menace, et une fuite en avant si elle est trop importante.

Voilà donc les caps que nous fixons au service de la croissance et de l'emploi, et au travers de l'investissement dans notre département. C'est ce carré vertueux que je vous propose : pas d'augmentation de la fiscalité, la stabilité de nos dépenses de fonctionnement, le désendettement, et un investissement plus élevé que les départements qui ont la même dimension que le nôtre. Ce sont les quatre angles, les quatre faces de notre politique.

Nous nous opposons à tous ceux qui, à l'image du Gouvernement actuel, représentent l'inverse : l'augmentation permanente de la fiscalité, la baisse des investissements créateurs d'avenir, l'endettement de plus en plus exacerbé avec une dette qui aujourd'hui tangente les 100 % de la richesse nationale, et l'augmentation permanente des dépenses publiques. L'augmentation des dépenses publiques ne peut être financée que par l'impôt, et l'impôt pèse sur ceux qui créent des richesses. S'ils ne peuvent plus créer de richesses, c'est l'emploi qui en pâtit. Voilà très exactement deux politiques, deux logiques économiques de finances publiques qui s'opposent radicalement.

Ce que nous faisons aujourd'hui, ce que nous avons fait depuis 2009, est très exactement l'inverse de ce qu'a fait le Gouvernement depuis 2012. On dit que le Département des Alpes-Maritimes se veut être un laboratoire des politiques publiques. Nous avons souvent servi d'exemple, non pas en paroles mais en actes. Lorsque nous avons engagé la politique de lutte contre l'absentéisme scolaire en 2009, nous avons servi d'exemple au plan national. Cela a été rappelé d'ailleurs très récemment. Lorsque nous avons mis en place les politiques de soutien scolaire pour les élèves perturbateurs, nous avons servi d'exemple au plan national. Lorsque nous avons mis en place les politiques de lutte contre la fraude sociale, nous avons servi d'exemple au plan national. Lorsque nous avons été la première collectivité de France à réduire nos effectifs, nous avons servi d'exemple au plan national. Lorsque nous avons diminué nos dépenses publiques avec cette force et cette ampleur, nous avons servi d'exemple au plan national. Collectivement, en tous cas pour les élus de la majorité, nous pouvons être fiers de ces politiques.

Ce budget repose sur une stabilité de nos dépenses publiques. Comment stabiliser nos dépenses publiques ? J'ai évoqué la lutte contre la fraude sociale. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur un élément qui fera sans doute débat lors de cette séance budgétaire mais qui est un trait majeur qui va structurer ce budget : la poursuite de la diminution des effectifs du Conseil départemental. Diminuer les effectifs, ce n'est pas témoigner quelque défiance que ce soit à l'égard de nos agents. Notre pays a besoin d'une administration forte,

d'un service public fort, au sein des collectivités locales comme au sein de l'État. Nous avons la chance d'avoir, au sein de notre collectivité, des agents animés par un sens élevé du service public, qui effectuent un travail de grande qualité, avec une conscience professionnelle élevée et un sens du devoir, placés sous l'autorité du Directeur général des services, M. NOEL DU PAYRAT, que je tiens à remercier.

Mais là n'est pas la question. Aujourd'hui, nous devons tous, et tous devront y venir, rationaliser notre action publique et tenir compte des évolutions. Qui peut dire aujourd'hui qu'en termes de bureaucratie, de conditions de travail ou de relations avec les usagers, nous sommes dans les mêmes conditions qu'il y a 10 ou 20 ans ? Il y a aujourd'hui un million de fonctionnaires de plus dans les collectivités territoriales qu'en 1981. On nous avait dit que l'intercommunalité par exemple allait constituer une source puissante de mutualisation et d'économie : il y a aujourd'hui 300 000 fonctionnaires de plus dans notre pays, dans les intercommunalités, et il y en a en même temps 100 000 à 150 000 de plus dans les communes. Nous voyons bien qu'il y a eu un problème quelque part : non seulement la mutualisation n'a pas eu d'effet, mais elle s'est même associée à une augmentation des dépenses publiques.

C'est cette logique qu'il faut inverser et que nous avons inversée avant les autres. A la fin de l'année 2008, il y avait 5 035 agents dans notre collectivité. Au 31 décembre 2016, il y en aura 4 375, soit 660 agents de moins. Bien entendu, et je ne l'oublie pas, 240 agents ont été transférés au 1^{er} janvier 2012 à la Métropole. En même temps, nous avons intégré dans nos services 57 agents suite au transfert du parc de l'équipement de l'État. Le solde net depuis le 1^{er} janvier 2009 est ainsi de 477 agents, du fait des choix que nous avons faits ensemble, c'est-à-dire près de 500 agents. Nous avons diminué de 10 % nos effectifs. Si le même effort était fait au niveau national, ce serait 500 000 fonctionnaires de moins et 20 milliards d'euros de dépenses publiques de moins. Nous voyons bien que c'est possible, quand on le veut. Nous poursuivrons le même effort au cours de l'exercice 2017 en ne remplaçant pas deux départs à la retraite sur trois.

Nous sommes arrivés à cet objectif parce que nous avons, avec courage, réformé le temps de travail, en revenant sur le protocole JOSPIN des années 2002. Je crois que nous avons été la première collectivité à aller en ce sens. L'année dernière, nous avons en effet adopté ensemble cette réforme extraordinairement courageuse qui permet aux agents du Département de travailler 14 jours de plus au cours de l'année. Ce n'est pas rien. Les saboteurs habituels de l'action publique nous avaient prédit qu'ils paralyseraient la collectivité et qu'elle ne fonctionnerait plus, qu'ils feraient en sorte de nous mettre à genoux et de pénaliser les usagers du service public. Je dis à ces messieurs de la CGT, professionnels rémunérés du sabotage de notre nation, qu'ils n'ont pas eu gain de cause dans notre collectivité et que, tant que je serai là, la CGT verra ses sombres desseins toujours mis en échec.

Nous avons mis en œuvre cette réforme sans faiblir et je veux rendre hommage à tous les agents. Il est illusoire de croire que la CGT représente quoi que ce soit, à part quelques apparatchiks qui sont financés pour protester et qui ne font que ça dans leur vie. Ils n'auront jamais l'image de ceux qui travaillent et au nom desquels ils veulent parler. Nous avons vu les récentes polémiques qui ont marqué le parcours de certains représentants de la CGT au niveau national. Nous sommes assez loin de leurs propos sociaux au service de ceux qu'ils prétendent représenter. Nous avons fait cette réforme, nous l'avons conduite à son terme, et aujourd'hui, non seulement il n'y a pas une moindre qualité du service public dans le Département des Alpes-Maritimes, mais ceux qui servent notre collectivité ont toujours le même sens du devoir, cet honneur, cette responsabilité qu'ils assument avec beaucoup de force.

Nous allons poursuivre dans cet esprit de réforme, et nous vous proposerons dans quelques instants une réforme extrêmement importante qui concerne la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire qui récompensera mieux le mérite de nos agents. La logique est claire : moins d'agents qui travaillent plus et qui sont payés plus, au service d'une action de qualité dans notre collectivité pour les usagers. Le régime indemnitaire que nous vous proposerons, contrairement là aussi à ce que dit la CGT, est particulièrement favorable à nos agents. Il permettra de récompenser les agents les plus méritants en leur octroyant, quel que soit leur niveau hiérarchique, un supplément de rémunération qui pourra aller jusqu'à 1 400 € en fin d'année, c'est-à-dire quelques fois plus d'un mois de rémunération supplémentaire.

Nous voulons aussi, par ce nouveau régime indemnitaire, mieux lutter contre l'absentéisme de courte durée qui frappe trop fréquemment les collectivités publiques et les institutions publiques. Cet absentéisme a fortement augmenté lorsque, de façon irresponsable, le Gouvernement actuel a supprimé le jour de carence qui avait été introduit par la majorité précédente. Le taux d'absentéisme a quasiment augmenté de 50 % l'année où ce jour de carence a été supprimé, démontrant par là-même que beaucoup de ces petits arrêts de travail étaient des arrêts qui n'étaient absolument pas justifiés et qui s'effectuaient au détriment du service public et des agents eux-mêmes, de ceux qui travaillaient. Il y aura demain une récompense pour ceux qui font preuve d'un présentéisme de tous les instants. Ces deux réformes, celle sur le temps de travail et celle sur le régime indemnitaire, sont orientées vers la performance du service public et vers l'équité entre les agents.

Pour autant, je veux le souligner, puisque j'entends et je lis des réactions animées bien entendu par l'esprit de désinformation qui caractérise ceux que je citais précédemment, nous voulons donner le meilleur à nos agents. Ils le méritent, ils sont de grande qualité, ils ont épousé ces réformes avec un sens élevé du devoir. Nous avons la chance d'avoir une administration de très grande qualité dans notre département, qui effectue un travail formidable. Je veux que les efforts effectués sur la baisse des effectifs et sur le temps de travail se retrouvent aussi pour les agents. Nous le faisons pour le régime indemnitaire, mais je veux aussi répondre à une demande du syndicat majoritaire, le SIAT, en annonçant la mise en place de la participation de notre collectivité dès le premier semestre de cette année au financement d'un régime de prévoyance pour les agents. Comme vous le savez, en cas de maladie et même de longue maladie, comme le prévoit le statut de la fonction publique, il y a, après un certain temps, une pénalité très forte pour les agents, ce qui quelque part est injuste. Il faut un régime de prévoyance pour couvrir ce risque. La loi permet aux collectivités de participer à son financement. Nous allons le faire. Nous engageons, avec le SIAT et avec le SIAT seul, les discussions pour le financement de ce dispositif. Nous en délibérerons au premier trimestre de l'année 2017, et nous le mettrons en application très vite dans les semaines qui suivront la séance plénière qui installera cette nouvelle mesure sociale pour nos agents.

J'ai demandé en ce sens au Directeur général d'engager immédiatement les discussions pour affirmer ce message de solidarité à l'égard des personnes de notre collectivité qui pourraient être touchées par la maladie. Nous considérons qu'améliorer le fonctionnement de l'administration est de l'ordre non seulement du nécessaire mais surtout du possible. Nous en faisons la preuve chaque jour en tenant le plus grand compte de l'intérêt des agents.

Grâce à cette bonne gestion, le budget 2017 est le budget des engagements tenus : un budget de rigueur, de bonne gestion, de reconstruction et de relance. En ce qui concerne la nouvelle étape de désendettement que je vous propose, nous lui affecterons, comme nous en avons déjà débattu lors de notre dernière séance, une part du produit de la vente des 4 % des parts que nous détenions dans la société aéroportuaire de la Côte d'Azur. L'encours de la

dette devrait s'établir à la fin de l'exercice 2017 à 826 M€, soit une diminution de 9 % sur 3 ans. La part des intérêts dans l'annuité de la dette diminuera de près de 2 M€, ce qui représentera un surplus de moyens disponibles pour financer des actions publiques. Nous desserrons donc progressivement cet étai qui pouvait apparaître comme une contrainte sur nos politiques publiques. Maîtrise également de nos dépenses de fonctionnement : nous en sommes à 938 M€ cette année. Nous resterons très largement sous la barre des 950 M€.

Enfin, dernier angle de ces quatre axes, des quatre faces de cette bonne gestion : le niveau d'investissement va augmenter. Nous l'avons décidé dans le cadre du plan de relance. Je vous propose de le porter à 221 M€, soit une augmentation de plus de 20 M€, c'est-à-dire de plus de 10 % par rapport à l'exercice écoulé.

Sur les politiques qui composeront ce plan de relance de l'investissement, il y a naturellement le plan sécurité des collèges, pour mieux protéger nos 72 collèges publics et les 20 collèges sous contrat d'association que compte désormais notre département, puisqu'un vingtième vient d'être ouvert à Cannes. Ce dispositif concerne 60 établissements.

Nous le ferons aussi en protégeant mieux nos populations du risque inondation. Le 1^{er} janvier prochain, sera créé le premier établissement public territorial de bassin de France (EPTB) prévu par la loi qui a introduit la GEMAPI, avec un investissement extrêmement puissant du Département dès la première année de 23 M€. Je salue cette initiative et je remercie tous les présidents d'intercommunalités, tous les présidents de syndicats de rivières et tous les présidents de structures, sachant qu'il y en avait plus d'une dizaine qui, dans le département, étaient engagés dans la lutte contre les inondations. Désormais, il n'y aura plus qu'un interlocuteur et plus qu'une structure. Nous rassemblons nos forces et additionnons nos moyens. Nous mettons une force de frappe départementale au service de la lutte contre les inondations. C'est inédit, nouveau, puissant, et c'est aussi un axe majeur de cet exercice 2017.

En termes d'investissement, nous poursuivrons l'engagement au service de la solidarité territoriale. Depuis 2009, nous avons accompagné 5 300 projets communaux et intercommunaux pour une aide de 500 M€. La Chambre régionale des comptes a examiné nos comptes. Nous aurons son rapport dans quelques semaines. Lors de mes entretiens avec les rapporteurs, il était souligné que nous avons fait le choix, je l'ai revendiqué et je le revendique, non seulement de maintenir mais aussi d'amplifier l'aide aux communes. C'est une caractéristique très forte de notre collectivité. Avec 5 300 projets soutenus, cela a constitué un puissant levier pour l'économie départementale et pour les communes. Nous n'avons pas diminué nos actions pour les communes, ce qui leur a permis de poursuivre leurs investissements.

Dans ces 5 300 projets, je veux souligner qu'environ la moitié sur le plan budgétaire (235 M€) et 4 000 projets d'entre eux concernent des communes rurales. Ce sont les communes les plus fragiles et les plus touchées. Nous les avons soutenues avec une solidarité territoriale particulièrement exigeante et forte. Nous aurons bien-sûr l'opportunité de poursuivre ces actions. Elles seront amplifiées dans le cadre du plan de relance pour les communes mais aussi pour ce qui relève de nos investissements propres, c'est-à-dire ce que nous faisons en maîtrise d'ouvrage départementale. Je pense à nos routes, avec la réalisation de l'échangeur de La Paoute à Grasse et la déviation de Vallauris qui démarreront au cours de cette année 2017 (les travaux pour Vallauris et les études pour La Paoute).

Au-delà des investissements, nous exprimerons aussi notre soutien dans une politique de dynamique de nos actions touristiques. Hier, avec le Président du Comité régional du tourisme (CRT), M. LISNARD, nous avons tenu les deuxièmes assises départementales du tourisme qui ont connu un très grand succès. J'en remercie M. LISNARD. Nous avons

souligné les actions mises en exergue et la mobilisation de nos collectivités, du CRT et du Département au travers de ce plan de soutien à l'économie touristique, fragilisée bien-sûr après l'attentat du 14 juillet. L'économie touristique, ce sont 155 000 emplois et 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est le principal moteur économique de notre département. Nous devons le conforter et le soutenir par des actions directes avec les professionnels du secteur mais aussi en faisant en sorte que la Côte d'Azur soit fidèle à son histoire, c'est-à-dire une terre d'événements culturels et sportifs.

Ces événements seront soutenus et confortés. Rien ne serait pire que de les annuler et d'adresser ce message que la Côte d'Azur recule face à la barbarie. Non, la Côte d'Azur est debout et forte et elle continuera d'investir. C'est la raison pour laquelle la marque « Côte d'Azur France » a été créée et déposée. C'est le signe finalement que, d'un moment difficile, nous trouvons une impulsion nécessaire, un socle pour rebondir, repartir et reconstruire avec beaucoup d'énergie. La culture doit notamment constituer pour nous le meilleur rempart contre le fanatisme. La culture et l'éducation sont des éléments essentiels. Notre investissement dans l'éducation, les collèges, la jeunesse, la citoyenneté, demeurera aussi extrêmement fort.

Nous avons aussi l'exigence et la volonté de continuer d'exprimer notre solidarité à l'égard de ceux qui sont frappés par un accident de la vie, par la maladie, par le handicap, par la dépendance, par la précarité, par la pauvreté. Les budgets consacrés aux actions de solidarité humaine occupent une place de plus en plus forte dans la structuration de notre architecture budgétaire.

Je veux souligner dans ce cadre les excellents résultats que nous avons obtenus sur le RSA avec une diminution de 6,5 % du nombre d'allocataires d'août 2015 à août 2016. Cette baisse est de 2,5 % au plan national et de 6,5 % au plan départemental, soit un rythme quasiment trois fois plus élevé. Les bons résultats de l'insertion professionnelle et la gestion rigoureuse des prestations y ont fortement contribué. Nous avons eu un plan équilibré, un plan pour l'emploi et en même temps une lutte implacable contre la fraude sociale avec 30 M€ économisés et plusieurs milliers de radiations d'allocataires qui n'avaient rien à faire dans ce système de solidarité dont ils avaient usurpé les droits. C'est une politique de justice sociale que nous avons conduite.

Par ailleurs, les crédits en faveur de la politique pour les seniors augmenteront de 13,4 M€ en 2017 pour s'établir à 154 M€. Je crois que l'on mesure la valeur d'une société à la manière dont elle traite ses anciens. Nous avons toujours cet objectif à l'esprit et en perspective. Nous avons tenu hier les Assises des seniors. Je veux remercier Mme MONIER et M. ROSSINI. Ce fut un très grand succès, une assistance très forte, beaucoup d'informations, et en même temps une politique qui change les perspectives. Bien entendu, nous exprimons nos responsabilités au travers des allocations individuelles de solidarité, au travers des politiques publiques, au travers de la prise en charge de 15 000 personnes âgées dépendantes à domicile et de 10 000 personnes âgées dépendantes en établissements, avec plus de moyens et plus d'accompagnement, avec la liberté de choix offerte aux personnes âgées de rester à domicile. En même temps, et c'est pour moi une fierté, nous avons inauguré cette grande politique d'animation pour ce troisième temps de la vie, de plus en plus long. C'est le signe d'un progrès médical et d'une qualité de vie de nos sociétés contemporaines plus élevés. Ce temps de la vie, pour nos seniors, doit être un temps heureux, un temps d'épanouissement avec l'accès au sport, à la culture, aux loisirs. Hier, 2 500 personnes étaient présentes à Acropolis. Ce fut un très grand succès et nous allons poursuivre dans la même direction.

Dans ces politiques de solidarité humaine, j'évoquerais le handicap. Nous accompagnons près de 4 800 personnes à domicile frappées par le handicap et 2 600 en établissements. C'est là aussi une volonté d'offrir à ces personnes une qualité de vie, une compensation du handicap qui abolit les différences et garantit l'accès de chacun aux mêmes droits. Je remercie M. AZINHEIRINHA de diriger et d'impulser ces politiques de très grande qualité, en relation avec le monde associatif.

Ce volet social est donc extrêmement important, avec également une volonté d'accompagner nos enfants et de les protéger des accidents de la vie. C'est le rôle de l'aide sociale à l'enfance. C'est notre responsabilité. Elle est sans doute la plus exigeante de toutes les politiques que nous avons à conduire. Protéger nos enfants contre les menaces, les agressions, faire en sorte qu'ils soient dans un environnement familial protecteur, qu'ils aient des conditions de vie sociale acceptables, des conditions éducatives performantes pour eux. C'est notre rôle.

En même temps, je veux évoquer deux inquiétudes, avec tout d'abord la radicalisation. Nous avons conduit, peut-être là aussi de façon pionnière, des actions très fortes pour prévenir et détecter la radicalisation. Cela nous a d'ailleurs valu un prix au plan national, le prix « Territoria », en tant que première collectivité de France en termes d'actions contre la radicalisation. Nous avons mis en place un plan remarquable pour la citoyenneté des jeunes. J'en remercie Mme OUAKNINE. Le carnet de correspondance des 50 000 collégiens des Alpes-Maritimes porte aujourd'hui ce message d'information. Le prix *Charles Gottlieb* a fédéré des initiatives extrêmement remarquables pour mobiliser tous les acteurs et mieux protéger les jeunes.

J'ai une autre inquiétude, celle de la situation des mineurs isolés étrangers. En ce début d'exercice budgétaire 2017, je voulais exprimer ma préoccupation en la matière et appeler l'État à ses responsabilités. A ce jour, nous accueillons 207 mineurs non accompagnés, selon la nouvelle appellation, c'est-à-dire des mineurs isolés étrangers dans le département des Alpes-Maritimes. Conformément à la loi, nous les accompagnons dans des conditions qui font honneur à notre département. J'ai entendu des polémiques outrancières, des propos mensongers de la part de militants d'extrême gauche qui manipulent les migrants à des fins idéologiques, sous une pseudo-solidarité qui ne masque qu'une volonté de déstabiliser notre société.

Nous accomplissons notre devoir. Ces enfants, qui entrent dans un cadre défini par la loi, sont accompagnés et pris en charge par nos structures d'accueil malgré les difficultés que cela pose. Je le dis sous le contrôle de M. VEROLA, que je remercie pour la prise en charge de cet immense champ social, notamment celui des mineurs puisqu'il préside le Foyer départemental de l'enfance. Aujourd'hui, dans ce foyer, qui je vous le rappelle est fait pour traiter des situations d'urgence et des placements d'enfants se trouvant dans des conditions dramatiques, la moitié des places est occupée par des mineurs non accompagnés arrivés dans le département.

Je veux dénoncer avec force, en alertant l'État, ce qui est fait dans la vallée de la Roya par des délinquants qui n'ont de place que devant la justice. Ils exploitent chaque jour la détresse humaine en se transformant en passeurs, même si le délit de soutien de trafic de séjours irréguliers a été aboli par ce Gouvernement de façon totalement irresponsable. Ces personnes sont des passeurs et devront rendre compte un jour ou l'autre devant la Justice de leur attitude scandaleuse et honteuse. Il faut que la loi de la République s'applique dans la Roya. Je ne laisserai pas la vallée de la Roya être transformée par des soixante-huitards attardés en nouvelle Notre-Dame-des-Landes. La loi de la République doit s'appliquer à Breil et à Saorge comme ailleurs. Il faut le dire très clairement. Nous ne pouvons laisser ces

dérives. Des enfants sont exploités et utilisés par des filières de passeurs avec vraisemblablement derrière des personnes qui ont des intérêts particuliers.

Je dénonce avec force cette situation et je demande à la Justice de sanctionner ces comportements. Je demande à l'État et au ministre de l'Intérieur de traquer ceux qui exploitent la détresse humaine. Si l'on organise des filières de passage, il y aura une augmentation permanente et inexorable de ces flux, et donc des drames. Si on laisse des frontières ouvertes, si l'on va dans le sens d'un message qui dit que l'on accueille tout le monde, on multipliera les passages en Méditerranée et donc les morts et les drames. C'est ce qui est en cause. La fermeté est le gage de l'humanité. Il y a des pouvoirs publics et des politiques publiques, et c'est à eux de prendre leurs responsabilités. Quand je vois que chaque jour des enfants sont dissimulés dans des domiciles, sans protection, sans contrôle, dans la vallée de la Roya, je dis attention et je mets en garde le Gouvernement. J'appelle le Gouvernement à sa responsabilité. Si un drame survient, il sera complice de cette situation. Il faut aujourd'hui mettre un terme à cette dérive scandaleuse et honteuse.

Pour notre part, nous assumons nos responsabilités. Lorsqu'ils nous sont confiés par la Justice, nous donnons à ces enfants tous les moyens nécessaires pour qu'ils puissent être protégés et éduqués. Nous le faisons, c'est notre responsabilité. Je suis un républicain, et j'applique les lois de la République. Ceux qui violent les lois de la République doivent être sanctionnés et poursuivis sans aucune complaisance. Je le dis très clairement aujourd'hui. Il n'y a pas de prétendue solidarité. Il y a derrière tout ça de l'idéologie politique et peut-être autre chose. C'est à la Justice de le dire.

Mes chers collègues, voilà les axes essentiels que je voulais vous présenter au moment où je vous propose d'adopter ce budget 2017. C'est un budget volontariste et de courage dans un contexte difficile. Il marque la volonté de servir notre département et nos concitoyens, avec le souci permanent de faire en sorte que l'argent public qui, ne l'oublions pas, provient du travail et des efforts des contribuables, soit géré avec prudence, intégrité et efficacité au service de la croissance, de l'emploi et de la qualité de vie de notre département auquel nous souhaitons ensemble en cette fin d'année le meilleur, et en tous cas une année 2017 meilleure que cette tragique année 2016.

Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président.

Mes chers collègues, nous voilà réunis pour analyser le budget prévisionnel 2017 placé sous le signe d'une augmentation globale de 58 M€. Notre Département connaît des ressources fiscales importantes, comme celles des droits de mutation qui, à elles seules, atteignent 415 M€ en 2017, soit 33% de nos recettes. Je rappelle que cette recette est majorée depuis trois ans par l'augmentation du taux à 4,5 %, augmentation que le Gouvernement nous a permis de faire pour compenser la hausse du RSA. Cela représente une recette supplémentaire évaluée par nos services en 2016 à près de 50 M€.

Les recettes d'investissement du budget primitif 2017 restent très liées aux recettes exceptionnelles provenant en partie de la manne de 81 M€ de la vente de nos parts des aéroports Nice Côte d'Azur. Avec le transfert de la compétence économique à la Région, le choix de la vente était pertinent. Les négociations menées par l'État ont d'ailleurs permis de doubler le montant attendu.

Toujours en recettes exceptionnelles, cette fin d'année 2016 devrait voir sans doute, pour ne pas dire enfin, la vente du CICA pour un peu plus de 8 M€. Cette vieille affaire, générée par vos prédécesseurs, aurait déjà coûté près de 100 M€ au Département. C'était dans

un article des *Échos*. Il serait heureux qu'elle soit enfin réglée. Nous devrions en 2017 bénéficier de la vente de la Garoupe : 12 M€ sont en jeu. Rappelons que ce legs a une forte vocation sociale, notamment en direction de l'enfance, volonté que nous devons respecter.

Toujours au chapitre des recettes supplémentaires, et c'est une bonne nouvelle, surtout pour les personnes âgées, 12 M€ sont apportés par la loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement (ASV). Mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016 par la ministre de la Santé, elle va permettre au Département d'augmenter la prise en charge et le bien-être des personnes âgées. Ce niveau d'aide au titre de l'APA pourra représenter jusqu'à 20 % de plus pour les bénéficiaires, diminuer les restes à charge, et créer un droit au répit pour les aidants, ce qui était une attente importante des familles. Soulignons que ces nouvelles dépenses sont entièrement compensées financièrement par l'État.

Alors, bien-sûr, il y a le prélèvement sur les droits de mutation évalués dans le rapport présenté à 21,5 M€. Bien-sûr, il y a la baisse des dotations, de la dotation globale de fonctionnement de 26 M€ cette année. Quelle évolution peut-on prévoir à ce sujet ?

Pour les communes et EPCI, en 2017, le Gouvernement, sous l'autorité de François HOLLANDE, va diviser par deux la baisse des dotations. C'est un geste significatif qu'il faut souligner. Par contre, j'ai lu dans le programme du candidat soutenu par la majorité de cet hémicycle qui, s'il était élu, créerait une allocation sociale unique gérée par les maires, qu'il envisage de fusionner départements et régions, qu'il envisage 100 milliards d'euros d'économie sur les collectivités. Je n'ai pas vu d'augmentation des dotations. En contrepartie, il compte libérer la fiscalité locale, au bon gré des communes et EPCI, pour compenser les dépenses. Chacun jugera. Ce n'est pas là le souci. Je ferme la parenthèse et je reviens à notre budget.

Je voudrais parler des compensations partielles de l'État. Bien-sûr, l'État ne compense pas entièrement les dépenses des allocations individuelles de solidarité : RSA, APA, PCH. Mais c'est le cas depuis l'origine. Commençons par le RSA. Le Premier ministre avait ouvert en 2016 une négociation pour que l'État reprenne à sa charge les allocations du RSA. Les Départements de droite ont interrompu cette négociation. C'est peut-être dommage. Dois-je rappeler que, faisant suite au RMI, le RSA a été créé en 2004 sous le Gouvernement RAFFARIN et l'allocation totalement transférée aux départements en 2009 sous le Gouvernement FILLON. Je ne vous ai jamais entendu renâcler contre ces non-compensations jusqu'en 2012, et vous acceptiez de creuser le déficit sans mot dire.

Je rappelle aussi que l'augmentation du taux des droits de mutation a été accordée pour compenser l'augmentation du montant du RSA. C'est un peu ce qui se produit : la compensation du RSA est de 94 M€, ce qui fait un manque de 41 M€, qui est compensé par les 50 M€ d'augmentation du taux.

Concernant l'APA, loi de gauche votée en 2001, il ne s'agit pas de compensation, puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence transférée. La dotation de l'État s'élevait à 43 % en 2002, lors de son entrée en vigueur. Une clause de revoyure était prévue dans la loi mais le Gouvernement suivant n'a pas donné suite. Regardez bien les dates, la dotation est tombée de 43 % à 31 % en 2012 et elle devrait remonter à 36 % en 2017, avec l'actuelle loi du Gouvernement sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Par ailleurs, vous dites que les allocations dues au titre de la solidarité nationale sont encore en augmentation. Et bien non, je trouve que ce n'est pas le cas cette année dans le budget primitif. Je vais essayer de vous le montrer en regardant de près. Les allocations du RSA sont inscrites en 2017 à hauteur de 135 M€. Fin 2016, le montant réalisé sera de

141 M€. Ce chiffre nous a été donné en commission des finances. Il n'y a donc pas d'augmentation mais une baisse de 6,5 M€. Pour mémoire, je vous rappelle qu'au budget primitif 2016, vous aviez, de façon illégitime, budgétisé 11 mois au lieu de 12.

Cette baisse de 6,5 M€, vous l'attribuez aux différentes mesures anti-fraude et à l'application des dispositifs d'insertion et de retour à l'emploi prévus par la loi. Je rappelle cependant que leur montant baisse aussi sur le plan national de 2,5 %. Je reviendrai sur ce point plus tard. Sur les allocations RSA, il ne s'agit donc pas d'une augmentation mais bien d'une baisse par rapport à l'année 2016.

Concernant l'allocation personnalisée d'autonomie pour les personnes âgées, elle augmente de 13 M€. Cela correspond à la dotation de l'État, dans le cadre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement dont j'ai parlé, et elle est entièrement compensée. C'est donc neutre pour le budget du Département. Les allocations pour personnes en situation de handicap sont stables à 108 M€, compensées à hauteur de 8,2 M€.

J'en déduis que le volet social, compétence première de notre instance, n'a pas bénéficié cette année des augmentations de recettes prévues. Pourtant, les besoins ne manquent pas. Il y a beaucoup à faire encore pour assurer à nos concitoyens les plus fragiles une situation meilleure. Je veux parler des personnes en situation de handicap, des jeunes en difficulté, de l'enfance, de l'aide aux familles. Ces budgets-là ne bougent pas ou très peu. L'aide aux jeunes en difficulté demanderait à être revue à la hausse, ainsi que je l'avais proposé lors de la décision modificative n° 1. L'augmentation des recettes de fonctionnement est donc utilisée autrement. Comment ? Elles sont consacrées plus particulièrement à la dotation à la Métropole liée au transfert de compétences qui augmente de 15 %. A elle seule, cette dotation s'élève à 63 M€. Elles sont aussi consacrées au fonctionnement de l'administration : 306 M€ y seront consacrés cette année, au lieu de 280 M€ l'année dernière. La ligne gestion financière progresse de 32 % avec un montant de 102 M€ alors que les charges de personnel n'augmentent pas.

En investissement cette fois, si l'on peut se féliciter des recettes d'investissement exceptionnelles, le caractère exceptionnel justement commande de rester très vigilant. On ne vendra pas deux fois ni les parts des aéroports, ni la Garoupe, ni le CICA. Ces dépenses et recettes restent consacrées à la sécurité des collèges, aux infrastructures routières, à la création du SMIAGE, à la solidarité avec les communes, que nous avons approuvées, qui sont bienvenues et qui génèrent elles-mêmes un moteur économique.

Cependant, entre la Métropole, les syndicats mixtes et aujourd'hui la Région, le Département voit son champ de compétences se réduire en matière d'investissement. Sur le plan financier, le montant de la dette départementale reste un problème majeur. Le budget primitif 2017 prévoit qu'elle sera ramenée à 827 M€ à la fin de l'année. Ce chiffre, qui pourrait laisser penser à une forte diminution, masque une réalité plus contrastée. Après votre premier plan de relance en 2009, l'encours de la dette du Département avait quasiment atteint le milliard en 2010. Le transfert à la Métropole de 171 M€ en 2012 a permis de le maintenir sous la barre symbolique du milliard, mais la charge de remboursement est toujours réelle pour le Département au travers de la dotation à la Métropole.

On peut donc raisonnablement dire qu'au 31 décembre 2016, l'encours consolidé du Département s'élèvera à 971 M€. Il devrait être de 941 M€ en 2017. C'est un progrès réel mais qui n'est pas au niveau des proportions annoncées. La baisse du recours à l'emprunt et la légère baisse de l'encours de dette sont aussi les conséquences de la vente des parts de l'aéroport.

J'en viens maintenant à la réduction des effectifs départementaux. Depuis plusieurs années, ne sont plus remplacés deux agents sur trois qui partent à la retraite, et ne sont pas remplacés ceux qui partent tout court. Ainsi, on totalise une suppression globale, vous avez tout à l'heure parlé de 660 postes, puis 477 agents par rapport aux transferts, bref, une grande partie de nos agents. Cette seule année 2016 a vu la disparition de 69 emplois. Peut-on penser que cela puisse se faire sans aucune altération du service public ? Je n'en suis pas sûre.

On nous parle de supprimer des postes devenus inutiles avec l'informatisation des services. Oui, il y a bien-sûr une logique. Mais dans les collèges, à l'entretien des routes, dans les bureaux, au déneigement, dans tous les services, sommes-nous sûrs que la qualité du service public n'en souffre pas ? Quelques questions à ce sujet : les Maisons des solidarités départementales, qui ont pour but de recevoir les publics les plus en difficulté, soit près de 250 000 personnes accueillies chaque année, vont fermer tous les après-midis à partir du 1er janvier 2017. Est-ce exact ? Si c'est le cas, n'est-ce pas une régression du service rendu à la population ? Par ailleurs, les Unités de parcours insertion (UPI), au nombre de huit aujourd'hui, ont pour mission de recevoir les demandeurs et allocataires du RSA. Elles devraient être remplacées par trois établissements territoriaux d'insertion et de contrôle (ETIC). Si c'est bien le cas, il y aura certainement moins de proximité et moins de présence. Dans le rôle que vous jouez de lutte contre la fraude au RSA, c'est curieux. Quel sera leur rôle précis ? Il nous semble que le dispositif va souffrir à nouveau d'une régression dans le service. Ma dernière question : jusqu'où veut-on mener cette politique de réduction systématique ? Peut-on nous dire s'il existe un objectif déterminé à atteindre ? Il était sans doute important d'y voir clair mais jusqu'où ?

Ensuite, il y a la prime au mérite ! là aussi c'est une question de mots choisis. La prime au mérite permettrait en quelque sorte de distinguer le bon grain de l'ivraie. Qu'est que cela veut dire ? La plupart des collectivités appliquent déjà ce type d'indemnité. Ce n'est pas nouveau. C'est inscrit dans la loi. Mais elle nous est présentée de manière à laisser penser que nos agents doivent être sans cesse surveillés dans leur travail, qu'ils ne feraient pas bien leur travail, etc. C'est une façon de manifester quelque part un manque de confiance. Pourtant, les agents et les cadres du Département accomplissent leurs missions avec sérieux et engagement. Cela est souvent exprimé ici-même. Vous l'avez redit tout à l'heure et nous l'avons souvent dit aussi. Comment peut-on imaginer un service public de qualité sans les agents nécessaires ? Dans quel état seraient les collectivités de notre pays après la suppression de 500 000 postes de fonctionnaires prévue par un certain candidat ?

Quelques mots aussi sur la tonalité de la présentation générale. N'y a-t-il pas, dans le choix des mots, du vocabulaire, une forme de stigmatisation, comme si tous les gens dans la difficulté étaient des assistés volontaires ? Je veux parler des bénéficiaires du RSA. Ils se sentent traités comme des fraudeurs potentiels. Je laisse de côté les véritables fraudeurs qui doivent être poursuivis. Je ne parle pas de ceux-là, je parle de ceux qui galèrent dans la vie, sans trouver d'emploi parce que déjà trop éloignés d'une vie sociale décente. Je parle des 3 400 suspensions en total cumulé fin 2016, dont 543 suspensions pour absence non justifiée aux rendez-vous. Depuis le lancement du dispositif, on parle d'une économie de 30 ou 32 M€ selon les cas. Oui, mais combien de personnes se sont retrouvées en plus grande difficulté après leur suspension ou leur radiation ? Il y a eu 300 personnes accompagnées et 92 retours à l'emploi en 2016. Voilà du positif. Pourquoi vouloir toujours afficher cette stigmatisation alors que de toute façon, le travail est fait, et il doit être fait, puisque c'est notre rôle majeur, celui de notre Département ?

Pour conclure, nous dirons que, vu que les recettes de fonctionnement sont en augmentation, une partie de celles-ci aurait pu être affectée aux populations qui en ont le plus besoin. Nous dirons que nous sommes opposés à la poursuite des économies à tout prix par la

réduction excessive des emplois. Nous dirons que nous sommes attachés à la qualité du service public et que cette réduction d'effectifs ne la permettra plus correctement.

Vous comprendrez que nous ne soutiendrons pas ce budget. Nous voterons contre.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Merci M. le Président.

Le vote du budget et les décisions que nous allons prendre ne peuvent être détachés de l'actualité politique du pays. Depuis une dizaine d'années, les principes qui guident ceux qui ont dirigé ou dirigent la France, qu'il s'agisse de la droite avec le tandem SARKOZY-FILLON ou de la majorité actuelle avec HOLLANDE-VALLS, ont pour notre collectivité des conséquences quasiment identiques car ils s'inscrivent dans la même logique : réduction massive des dépenses publiques et sociales au titre d'une libéralisation sans limite de l'économie et des services à la population, casse organisée des services publics nationaux et locaux qui en découle, attaque contre l'autonomie et les capacités d'action des collectivités locales voire mise en cause de l'existence de certaines d'entre elles, notamment des Départements, soumission à la politique ultralibérale de l'Union européenne. Tels sont les choix de fonds auxquels nous sommes soumis pour, nous dit-on, relancer l'économie et l'emploi, alors que c'est le contraire qui se produit, ce qui devrait au moins vous amener à vous interroger.

Le choix de François FILLON, en tant que candidat de la droite et du centre à l'élection présidentielle, annonce clairement l'accélération brutale de cette politique qui ne pourrait, si par malheur elle était mise en œuvre, qu'aggraver encore la situation du pays comme celle de la majorité des Françaises et des Français et, pour ce qui nous concerne, réduire le rôle et les possibilités d'intervention du Département. Comment pourrait-il en être autrement avec la suppression annoncée de 500 000 emplois d'agents des services publics, avec le passage à 39 heures sans augmentation de salaire, avec une nouvelle libéralisation des conditions d'emploi, accentuant celle qui vient d'être ouverte par la loi EL KHOMRI, avec la privatisation d'entreprises publiques à l'image de ce qui vient d'être fait pour l'aéroport, avec la remise en cause de la Sécurité sociale et les nouvelles attaques programmées contre les retraites ou l'école publique ?

Et tout ceci, comble de l'injustice, accompagné de la suppression projetée de l'impôt sur la fortune, de l'amplification des cadeaux fiscaux et sociaux aux grandes entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi, comme d'habitude, ou encore de l'augmentation de la TVA. Ce choix de l'austérité pour le plus grand nombre et des largesses pour les nantis, dont votre candidat à l'élection présidentielle a fait sa ligne de conduite, constitue en réalité la cause essentielle de la situation difficile de notre pays, la raison majeure du désarroi et de la défiance à l'égard de l'action publique que manifestent nombre de nos compatriotes.

C'est, sans surprise, dans cette logique que nous combattons, que s'inscrivent depuis plusieurs années les budgets que vous nous proposez. Celui de 2017, vous nous en avez fait la démonstration, ne fait pas exception à la règle. Marqué par la poursuite du désengagement financier de l'État, c'est vrai, le projet qui nous est soumis prévoit une nouvelle réduction des moyens d'intervention de notre collectivité. Il propose des investissements bien trop faibles pour favoriser la relance ou la reconstruction, pour reprendre le terme que vous avez employé aujourd'hui, que vous annoncez mais qui n'est pas au rendez-vous. Elle aurait pu l'être, au moins pour l'exercice 2017, si vous n'aviez pas consacré l'essentiel du produit de la vente des actions de l'aéroport à votre obsession de réduction de l'encours de nos emprunts.

Pour ce qui est du budget, s'il est vrai que les recettes sont affectées par une nouvelle diminution de près de 26 M€ de la dotation globale de fonctionnement, vous la pointez mais sans jamais la remettre en question. Et pour cause : si changement il y avait à l'échelle du pays, en tous cas dans le sens que vous souhaitez, je doute que quoi que ce soit changerait.

Il ne peut nous échapper que nous continuons aussi à subir les conséquences négatives de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par une série de recettes dont les montants ont été figés de façon définitive au moment de leur instauration. Vous ne l'avez pas oublié. Elles représentent pour notre collectivité un produit de près de 40 M€, inchangé depuis la suppression de la taxe professionnelle décidée à l'époque où M. FILLON était Premier ministre. Malgré ces diminutions, les recettes de fonctionnement progressent de 46,5 M€ grâce au produit des droits de mutation mais également du fait de l'augmentation des recettes provenant de la taxe sur le foncier bâti (17 M€ soit plus 6,3 % par rapport à 2016). Ce sont des augmentations qui vont accroître les charges des familles tandis que le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, déduit de ce qui est transféré à la Région, reste quasiment stable depuis la suppression de la taxe professionnelle.

Cette année, comme d'habitude, ce sont donc les familles qui, une fois encore, y compris dans ce département, sont pénalisées par l'augmentation de la fiscalité alors que les entreprises, notamment celles qui bénéficient par ailleurs de cadeaux fiscaux et sociaux très importants, en sont exemptées.

S'agissant des recettes réelles d'investissement d'un montant de 116,6 M€ qui bénéficient de 36 M€ de cession d'actifs – une seule fois, cela n'interviendra pas tous les ans – nous pensons qu'elles se trouvent minimisées d'au moins 20 M€ par votre décision, encore une fois, de limiter l'emprunt à 46 M€ et en ne tirant pas partie de la marge de manœuvre que vous offre la diminution de notre annuité d'emprunt. Vous avez cité le chiffre de 2 M€. Je pense qu'elle n'est pas de 2 M€. Ce sont 2 M€ d'intérêts auxquels s'ajoutent 14 M€ de capital, soit 16,8 M€ si je ne me suis pas trompé, c'est-à-dire près de 20 M€. Cette marge de manœuvre n'est pas exploitée, et ceci après avoir consacré l'année dernière 46 M€, soit au désendettement, soit à la réduction du recours à l'emprunt.

Ce qui fait qu'au bout du compte, l'investissement d'un montant de 216 M€ ne progressera que de 8,41 M€, c'est-à-dire à peine 4 % de plus qu'au budget primitif 2016 – c'est pas mal mais encore peu – 9,6 % de moins que l'addition des budgets primitif et modificatif de l'exercice 2016. Dans le budget modificatif, l'investissement avait été gonflé par les recettes exceptionnelles liées à la vente des actions de l'aéroport.

Au final, c'est un choix de gestion frileux et à court terme qui contredit votre annonce d'une forte relance de l'investissement. Dans un tel contexte, au-delà d'avancées que nous apprécions puisque ce budget n'est bien-sûr pas tout noir, notamment en matière d'éducation avec l'effort prévu pour la construction et l'aménagement de collèges, dans le domaine de la prévention des inondations, vous l'avez largement évoqué et nous partageons complètement ce point de vue, par ailleurs, dans les domaines de la santé, de la culture où les moyens restent au niveau de ceux de l'année dernière, l'exercice 2017 ne se présente tout de même pas sous les meilleurs auspices pour notre Département.

La généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens à toutes les structures chargées des questions de solidarité et l'application de taux de progression nettement trop limités des soutiens financiers à ces structures (0,2 % pour les établissements accueillant des handicapés, 0,7 % pour l'hébergement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et, pire, 0 % pour la dépendance) pèsent lourdement sur les conditions de fonctionnement de ces établissements et sur les conditions de

travail de leurs personnels. Nombre de ces structures ont atteint le seuil à partir duquel les moyens humains sont insuffisants pour assurer les services dus aux bénéficiaires.

Sur le plan des personnes âgées par exemple, si le développement de résidences autonomie, qui constitue un volet important du budget intéressant les personnes âgées, répond aux besoins relatifs à une étape du vieillissement, il ne peut occulter l'intérêt des EHPAD dont l'adaptation, la construction ou la reconstruction doit continuer à figurer dans nos priorités, en veillant notamment à ce que ceux du haut et du moyen pays soient tous conservés, ce qui est de plus en plus difficile.

En matière de solidarité territoriale, la progression du budget de 87,6 M€ en 2016 à 104,7 M€ en 2017 n'est qu'apparente. Elle résulte pour l'essentiel d'un jeu d'écritures lié à la création du syndicat mixte pour les inondations et au transfert à ce syndicat des personnels qui sont actuellement chargés de ces questions dans notre collectivité. C'est une bonne chose mais il en découle que l'enveloppe financière consacrée par exemple aux autres actions de solidarité, c'est-à-dire aux aides aux communes, syndicats intercommunaux et intercommunalités (50,7 M€) diminue de 4,1 M€ par rapport au budget primitif 2016. A l'inverse, le haut niveau de participation au fonctionnement des syndicats mixtes, structures particulièrement utiles au développement des hautes vallées, se trouve augmenté de près de 800 000 € pour atteindre presque 21 M€. Cette observation nous conduit à souhaiter que soit étudiée la création d'une telle structure dans les deux seules vallées de haute montagne qui en sont dépourvues : la Bévéra et la Roya.

En matière d'infrastructures routières, le coup de pouce de 5,8 M€ donné lors du vote du budget modificatif méritait d'être reconduit en 2017. Ce n'est pas le cas. Nous le regrettons d'autant plus qu'est prévue une baisse de 1,4 M€ de crédits par rapport au budget primitif 2016. Cela ne permettra pas d'affecter suffisamment de moyens à la conservation de notre patrimoine routier cité parmi les priorités, ou encore au traitement des points noirs, en regrettant que la construction de la voie de contournement de Borghéas de Peillon sur la route du ciment ne soit par exemple toujours pas programmée. Il reste aussi, dans ce domaine, la question cruciale de la régulation du trafic des camions à mettre en place sans retard avec les élus de la Roya, cela ne coûte rien, si l'on ne veut pas que cette vallée se transforme en couloir de circulation de poids lourds.

Un mot aussi sur le contrat de plan État-Région. Le changement de majorité régionale que vous appelez de vos vœux est intervenu, mais force est de constater qu'il ne s'est pas traduit par la révision du contrat initial que vous souhaitiez et que nous souhaitions, quand il n'a pas, dans certains cas, aggravé les propositions de l'ancienne majorité régionale. C'est le cas notamment du financement des travaux à réaliser d'urgence pour garantir la pérennité de la ligne ferroviaire Nice-Drap-Sospel-Breil-Tende-Cunéo. Les crédits affectés à ces travaux, que M. ESTROSI avait lui-même jugés nettement insuffisants au moment où il était encore candidat aux élections régionales, ont été divisés par deux. Cela hypothèque gravement à court terme la possibilité de faire circuler les trains à vitesse normale et en sécurité entre Breil-sur-Roya et Tende.

S'agissant enfin de la politique des ressources humaines, vous n'avez pas attendu M. FILLON pour vous faire le champion d'une politique qui réduit les capacités d'intervention de nos services par le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois et de tous les départs motivés par d'autres raisons, et d'une politique qui, en même temps, aggrave les conditions de travail de nos agents en augmentant leur temps de travail sans augmentation de salaire. Des mesures de cette nature, à caractère purement comptable et exclusivement justifiées par votre volonté absolue de réduire la dépense publique, vont à l'encontre du service dû aux habitants du département. La perspective de leur généralisation à l'échelle du

pays et à tous les secteurs de la fonction publique est source de graves inquiétudes, tout autant des usagers que des personnels. Vous ne ferez croire à personne que l'on pourrait garantir l'égal accès des citoyens aux services publics en amputant l'emploi public de 10 % de ses moyens humains, même si l'on peut faire appel aujourd'hui aux possibilités nouvelles que donnent le numérique et l'informatique.

A la condamnation sans réserve de cette politique, nous ajoutons, comme nous le faisons régulièrement, nos remerciements appuyés à tous les agents de notre collectivité pour leur engagement, leur professionnalisme et la qualité de leur travail. Nous les assurons de notre entier soutien et de notre solidarité dans les actions qu'ils ne manqueront pas d'engager certainement pour préserver leurs intérêts qui se confondent avec l'intérêt général. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. TUJAGUE. Sans être trop long, je vous remercie d'avoir indiqué que ce budget n'était pas tout noir. Je conçois qu'il ne soit pas tout rouge non plus pour vous mais c'est quelque part assez logique. Dans vos critiques, vous avez tout de même exprimé qu'il y avait des choses positives : l'éducation, la santé, la culture, la solidarité territoriale, l'établissement public territorial de bassin (EPTB)... Beaucoup de choses finalement. Vous avez tenu un discours dont je salue la constance. Nous n'avons pas la même conception, ni sur la dette ni sur les dépenses publiques. Nous en débattons depuis des années.

Mme GOURDON, vous m'avez posé des questions. Vous avez repris sans les vérifier les mensonges du syndicat manipulateur. Je veux souligner un point concernant la fermeture des Maisons des solidarités l'après-midi pour vous montrer combien ces gens sont pervers. Il n'y a pas de fermeture. Avec le soutien des syndicats et des personnels des Maisons des solidarités – ce qui montre le découplage entre les professionnels rémunérés de la contestation et les acteurs de terrain – nous organisons un accueil du public sans rendez-vous le matin, et un accueil sur rendez-vous l'après-midi. Cela permettra de mieux structurer l'organisation du travail et la qualité des entretiens, notamment pour nos assistants sociaux qui sont confrontés à une certaine pression. Le matin, tout le monde pourra venir et être reçu. En revanche, l'après-midi, les entretiens auront lieu sur rendez-vous. C'est une petite nuance qui sépare le mensonge de la vérité. Vous auriez dû vérifier. Méfiez-vous des tracts rédigés par certains. Vérifiez-les avant.

Vous avez aussi évoqué les antennes liées à l'insertion. Là aussi, nous mettons en place une nouvelle organisation qui s'associe au déploiement du dossier unique d'insertion. Nous sommes une des premières collectivités de France à avoir rationalisé nos procédures pour les allocataires du RSA. J'en remercie M. PAQUETTE, délégué à l'insertion, qui a mis en place cette politique. Elle répond parfaitement aux demandes des allocataires et elle nous a permis de recueillir d'ores et déjà des résultats extrêmement positifs en matière d'emploi. En même temps que nous avons mis en place ce dossier unique d'insertion, qui simplifie les procédures pour les usagers ainsi que pour nos personnels, nous rationalisons aussi les procédures d'entretien. C'est une véritable réorganisation liée au plan emploi, obtenue grâce à l'engagement des agents qui travaillent dans ces unités. C'est un progrès et certainement pas un recul. Au contraire, nous avons renforcé l'animation territoriale puisque nous allons multiplier par trois les accompagnements ciblés et les contrôles. Personne ne sera laissé sur le bord du chemin. Ceux qui n'ont pas à être dans le dispositif n'y seront pas. Ceux qui ont à y être seront mieux et davantage accompagnés. Cette réforme marque donc un progrès extrêmement fort dans l'accompagnement des allocataires.

Je voulais prendre ces deux exemples en réponse à vos questions. Vous en avez ajouté une troisième : une réduction jusqu'où ? C'est une réduction, tant que le service reste performant et de qualité, et qu'il ne se trouve pas modifié ou altéré. Nous remplissons nos

missions avec les moyens nécessaires. Vous avez pris un exemple que vous avez raison d'avoir pointé. Comme vous êtes quelqu'un d'objectif et de concret, vous verrez que cette réforme de l'organisation territoriale de l'insertion s'accompagnera de progrès considérables. Nous le ferons avec peut-être moins de monde mais avec une meilleure qualité pour les usagers. C'est cela notre ligne de conduite : penser aux usagers. Nous ne sommes pas là pour recruter des emplois publics, ce n'est pas le rôle d'une collectivité. Nous sommes là pour exercer et accomplir une mission de service public.

Donc jusqu'où ? Jusqu'à ce que la mission de service public risque d'être affaiblie. Tant qu'elle est maintenue dans cette qualité, voire améliorée, il n'y a aucune raison pour que nous diminuions notre effort de réduction des effectifs. Nous le poursuivrons donc. Nous le ferons avec discernement puisqu'il y a des secteurs, des services ou des directions qui sont plus en tension que d'autres. Cela ne se fait donc pas au rabot partout et sans réfléchir. Sur certains secteurs, nous pouvons le faire et il y a encore des marges de progression. Nous avons veillé, je le dis sous l'autorité du Directeur général des services, à ce qu'il y ait des strates de directions beaucoup moins nombreuses. Nous avons un directeur général adjoint, un directeur, des sous-directeurs et des chefs de service. Nous sommes en train de limiter les structures d'encadrement, sachant qu'il s'agit généralement de rémunérations plus élevées que celles d'un TOS ou d'un agent des routes, parfois de l'ordre de quatre ou cinq fois plus, et sachant que nous avons des doublons.

Ce ne sont pas des agents qui sont au guichet en contact avec le public, ou le seul cuisinier d'un collège dont nous supprimerions le poste. C'est géré avec pertinence et efficience. Ce sont les instructions que j'ai données au Directeur général des services. Comme il y a moins d'agents, la structure d'encadrement doit être plus rationnelle. Je pense que nous pouvons le faire. Au lieu d'avoir deux ou trois sous-directeurs, il peut n'y en avoir qu'un seul, voire plus du tout selon le cas. Lorsque des départs à la retraite ont lieu, nous organisons et nous rationalisons. C'est une politique qui se poursuit et qui se développe.

Quoi qu'il en soit, vous voterez contre le budget, mais vous voterez ensuite pour tous les budgets. C'est la posture classique. Lors de la commission permanente qui se tiendra sans nos amis de la presse, que je salue, vous allez voter 99 % voire 100 % des délibérations. C'est la règle, nous sommes dans le débat et dans la posture. Je sais qu'au fond de vous-même, vous approuvez totalement la politique que nous conduisons puisque vous me le dites en privé. Je vous en donne acte. C'est comme ça, et nous vous aimons bien quand même.

Je passe la parole maintenant à Me BECK pour la présentation du budget.

1. BUDGET PRIMITIF 2017

Me BECK.- Ce budget a été largement évoqué et nous venons d'en débattre, mais je vous en rappelle quand même les grandes lignes. Ce budget s'élève à 1,386 milliard d'euros. Nous avons rappelé le désengagement croissant de l'État. Il y a donc quatre caractéristiques à ce budget : la stabilité de la fiscalité directe ; la poursuite du désendettement de notre collectivité qui avait été initié en 2015 ; la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement ; et la priorité maintenue sur l'investissement avec le plan de relance que vous aviez présenté et qui a été adopté récemment par l'assemblée.

Le Président Eric CIOTTI quitte la salle et cède la présidence à Charles-Ange GINESY.

Me BECK.- En ce qui concerne la stabilité de la fiscalité directe, comme depuis 2009, il est à nouveau proposé de ne pas l'augmenter et de conserver le taux de 12,42 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Je dirais à M. TUJAGUE, mais il le sait très bien, que la hausse des recettes de ce chef provient de l'augmentation des bases fixées par le Gouvernement et non pas d'une décision de notre assemblée.

Sur la poursuite du désendettement, après un désendettement de 11,1 M€ en 2015 et une cible de désendettement de 44,5 M€ en 2016, le Département prévoit dans ce budget primitif une diminution de recours à l'emprunt avec 46 M€, soit une baisse de 19 M€ par rapport au budget primitif 2016. Ce désendettement devrait ainsi dépasser les 20 M€ en 2017. Sur les trois années de 2015 à 2017, cela représente une diminution de plus de 8,5 % de notre stock de dette.

Le désengagement croissant de l'État que nous avons évoqué se poursuit pour cet exercice 2017, puisque la dotation globale de fonctionnement va diminuer de 25,9 M€. La dotation globale de fonctionnement perçue par le Département aura ainsi été divisée par plus de trois, passant de 130 M€ en 2013 à 41,9 M€ en 2017, soit une baisse de 88 M€. Le reste à charge pour le Département lié à la non-compensation intégrale des allocations individuelles de solidarité, devrait s'élever en 2017 à plus de 136 M€. Enfin, les prélèvements sur nos recettes de droits de mutation via les fonds de péréquation et de solidarité, vont de nouveau augmenter et atteindre 43,5 M€ en 2017.

Nous poursuivons donc la rationalisation des dépenses de fonctionnement. A périmètre constant, c'est-à-dire hors dotation à la Métropole, hors dotation globale de décentralisation négative et hors fonds de péréquation et de solidarité, les dépenses de fonctionnement hors dette s'établissent à 938 M€. Elles se répartissent par mission de la manière suivante : 519,8 M€ pour la mission action sociale ; 154 M€ pour les personnes âgées ; 108,5 M€ pour les personnes handicapées ; 105,8 M€ pour l'aide à l'enfance et aux familles ; 135 M€ pour les allocations RSA. En ce qui concerne le RSA, je note une très belle observation de Mme GOURDON qui laisse suggérer qu'il y a de véritables fraudeurs. Il y aurait donc d'un côté les véritables fraudeurs et de l'autre ceux qui seraient simplement des fraudeurs... C'est intéressant.

207,7 M€ sont alloués à la mission fonctionnement de l'administration hors intérêts de la dette, fonds de droits de mutation et dotation globale de décentralisation négative, dont 178,3 M€ pour les ressources humaines. 10,07 M€ sont prévus pour la mission développement des infrastructures routières, 144,2 M€ pour la mission aménagements et développement, et 56,2 M€ viennent abonder la mission actions éducatives, sportives et culturelles dont 15 M€ pour la culture, 11,4 M€ pour le sport et 29,6 M€ pour l'éducation. Enfin, 63,17 M€ sont prévus pour la Métropole, 32,7 M€ pour les intérêts d'emprunt et 22,15 M€ pour la dotation globale de décentralisation négative et la recentralisation sanitaire.

L'effort continu de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement nous permet donc de conserver une situation financière saine et de dégager une épargne brute identique à celle de l'année dernière avec 169,8 M€, soit 156,93 € par habitant.

La priorité à l'investissement est maintenue avec le plan de relance. La situation financière saine nous permet de préserver notre investissement qui est fixé à 220,6 M€ pour 2017, en hausse de 10 M€ par rapport à 2016. Ces investissements sont financés à 79 % par nos ressources propres. Le soutien aux communes sera cette année encore une priorité du Département. Je voudrais préciser à M. TUJAGUE, et il le sait très bien, mieux que personne, qu'il ne peut pas dire qu'il y ait une baisse de l'aide aux communes dès l'instant où nous

avons largement alimenté le budget du SMIAGE. C'est également de l'aide aux communes, il faut le rappeler.

Les crédits d'investissement se répartissent ainsi : 4,5 M€ pour la mission action sociale afin de financer les appels à projets santé ; 12,2 M€ pour la mission fonctionnement de l'administration, auxquels il faut ajouter 65,7 M€ de remboursement en capital de la dette ; 46,7 M€ pour la mission développement des infrastructures routières ; 106,3 M€ pour la mission aménagement et développement, dont 82,1 M€ pour la solidarité territoriale, 9,6 M€ pour le logement, 5,2 M€ pour l'emploi, le tourisme et l'attractivité, 4,4 M€ pour le développement durable, 4,2 M€ pour les transports et déplacements, 50,8 M€ pour la mission actions éducatives sportives et culturelles, dont 43,3 M€ pour l'éducation, soit 10 M€ de plus qu'au budget primitif 2016, 3,1 M€ pour la culture, 3,15 M€ pour l'enseignement supérieur et 1,3 M€ pour le sport. Le budget est également modifié du fait des transferts induits par la loi NOTRe. Les ports de Nice, Menton, Cannes et Golfe-Juan sont en effet transférés, tout comme le sont à la Région les compétences transports interurbains et scolaires, les déchets et trois compétences sociales.

Il vous est donc proposé d'adopter ce projet de budget primitif pour 2017.

M. GINESY.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je souhaite juste faire une mise au point. J'ai parlé de véritables fraudeurs, puisque les véritables fraudeurs sont pour moi ceux qui font de fausses déclarations, et ceux qui ne relèvent absolument pas du RSA mais qui tentent le coup pour profiter du système. Je parlais autrement des 543 suspensions pour non-présence au rendez-vous. Je n'appelle pas cela forcément des fraudeurs.

M. GINESY.- Cette précision étant donnée, je vous propose de passer au vote.

Le rapport n° 1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

2. BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGETS ANNEXES

Me BECK.- En ce qui concerne tout d'abord le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, au budget primitif 2017, les dépenses prévues pour le budget du laboratoire s'élèvent à 1,8 M€, dont 40 000 € en investissement et 1,76 M€ en fonctionnement. Les recettes de fonctionnement résultant des tarifications des actes réalisés s'élèvent à 670 000 €. L'équilibre est assuré par une subvention d'un montant de 1,09 M€ du budget principal. Concernant le taux de TVA, nous proposons de maintenir, en début d'année 2017 et dans l'attente des résultats du compte administratif 2016, le taux de déduction de la TVA de 96,11 %. Concernant la tarification au 1^{er} janvier 2017, les tarifs sont actualisés de plus 1 %. Six nouvelles tarifications sont proposées. Le détail est joint au rapport.

Le budget primitif 2017 du port départemental de Nice est équilibré en dépenses et en recettes à 37 180 €, sachant qu'au 1^{er} janvier 2017, le port de Nice sera transféré à la Métropole. Ce budget primitif est donc le dernier que nous votons. Cela permettra de solder les dépenses engagées. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 840 € et les dépenses de fonctionnement à 19 340 €.

Le budget annexe des ports en gestion concédée ne sera plus composé que du port départemental de Villefranche Darse. En effet, les ports de Cannes, Golfe-Juan et Menton seront transférés au 1^{er} janvier 2017. Le budget primitif 2017 des ports concédés, c'est-à-dire Villefranche Darse, est équilibré en dépenses et en recettes à 1,06 M€. Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 400 000 € et les dépenses de fonctionnement à 660 350 €.

Pour le budget annexe de Villefranche Santé, qui est le seul port départemental géré aujourd'hui en régie directe par les services du Conseil départemental, le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 453 405 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 82 000 € et les dépenses de fonctionnement à 371 405 €.

Le budget annexe du cinéma Mercury est équilibré en dépenses et en recettes à 932 352 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 249 651 € et les dépenses de fonctionnement à 682 701 €. Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des entrées de cinéma pour 275 000 € et de la subvention d'équilibre du budget principal de 355 550 €.

Pour le budget annexe du parking Silo, le budget primitif 2017 est équilibré en dépenses et en recettes à 275 562 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 13 731 € et les dépenses de fonctionnement 261 831 €. Ce budget annexe est équilibré par une subvention du budget principal à hauteur de 13 731 €.

M. GINESY.- Je vous remercie. Je vous propose de passer au vote de chaque budget annexe, comme le prévoit la loi.

Le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du port de Villefranche Santé, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. GINESY.- Ce rapport reprend les affaires financières diverses. Il ne présente aucune révolution importante. C'est un rapport technique qui permet d'effectuer des ajustements de prévisions budgétaires entre chapitres sans modification de l'équilibre général, et qui prend une disposition pour valider une demande de remise gracieuse d'un montant de 67,80 € pour notre régisseur de la régie des Archives départementales.

Le rapport n° 3, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

4. BP 2017 – POLITIQUE AIDE A L'ENFANCE, A LA FAMILLE ET AUX JEUNES EN DIFFICULTE

M. VEROLA.- Ce rapport représente un budget de 105,8 M€ pour l'aide à l'enfance et à la famille et presque 1 M€ pour les jeunes en difficulté. Il se décline en deux parties avec tout d'abord la prévention : 140 points d'accueil sur 6 territoires, 19 MSD, 39 centres et

antennes de PMI, avec également le Carrefour santé jeunes. La médiation scolaire couvre aujourd'hui 60 collèges avec 21 équipes de sécurité. Quant à la prévention spécialisée, elle est transférée à la Métropole pour ce qui relève de son périmètre et s'exercera dans le reste du département. A cela s'ajoutent les missions d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert et la lutte contre la radicalisation qui a fait l'objet d'une nouvelle fiche dans le cadre du schéma de l'enfance. En effet, 1 600 agents du Conseil départemental ont été formés sur la sécurité des lieux d'accueil du public. Par ailleurs, 219 signalements ont été effectués auprès de l'ADRET. En outre, 4 personnes ont vu leurs droits au RSA suspendus du fait de leur radicalisation.

En ce qui concerne la mise en œuvre du schéma départemental, je rappelle qu'il a été présenté ici et à la presse. Il comprend 4 axes et 15 fiches actions. Nous avons aussi l'action de prévention, de santé, d'accompagnement et de soutien à la parentalité, avec une action sur les troubles du comportement via les CAMSP, sur la santé des jeunes et sur la vaccination. Nous avons enfin l'action de soutien aux modes de garde collectifs ou individuels.

En termes de placements, les Alpes-Maritimes disposent de 795 places en institutions dont 173 au titre du foyer départemental de l'enfance. Des contrats d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été réalisés avec toutes les associations qui s'occupent de ces placements, dont un avec le foyer de l'enfance qui doit évoluer du fait, comme cela a été souligné précédemment, des mineurs étrangers isolés ou mineurs non accompagnés. Un CPOM devrait intervenir aussi avec la Croix-Rouge.

Sur la tarification, il y a une augmentation régulière de 0,2 %. Je ne reviens pas sur la situation des mineurs étrangers non accompagnés. Le Président en a parlé. Le rapport présente enfin le programme accompagnement social et le placement avec les techniciens de l'intervention sociale et familiale, puis la politique d'aide aux jeunes en difficulté avec le fonds départemental d'aide aux jeunes, dont une partie devra aussi être transférée à la Métropole Nice Côte d'Azur, et les 6 foyers des jeunes travailleurs pour 1 M€ avec lesquels sont passées des conventions de CPOM..

M. GINESY.- Je vous remercie pour ce rapport. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous voterons ce rapport en signalant cependant que l'on pourrait sans doute faire mieux dans ce domaine. J'espère que ce sera le cas dans les années à venir. Le budget a très peu bougé. Pour l'aide aux jeunes en difficulté notamment, je rappelle chaque fois que le budget n'a pas évolué depuis 2014. Il est toujours d'environ 1 M€, et nous pourrions faire mieux dans ce domaine important. Je parle pour l'avenir, puisque l'année 2017 est bouclée, sauf en cas de surprises extraordinaires qui pourraient nous permettre de faire mieux.

M. GINESY.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Comme je l'ai souligné précédemment, pour toutes les politiques sociales, nous marquons notre inquiétude devant les mesures qui sont prises en matière de financement des établissements divers avec l'application des CPOM et surtout les taux de croissance sur les moyens affectés. Aujourd'hui, partout, quel que soit le domaine d'intervention, il est très difficile d'assurer les missions, qu'il s'agisse de celles des établissements ou de celles confiées à nos personnels.

De plus, et je regrette que le Président ne soit pas là, je souhaite revenir sur la question des mineurs non accompagnés. Comme cela a été rappelé et comme le souligne d'ailleurs le rapport, il est de notre responsabilité de les accueillir. Dans le contexte général que nous

vivons aujourd'hui, il est normal et légitime que, même en réalisant tous les efforts possibles et imaginables, nous ayons aussi le souci de solliciter le soutien de l'État voire de l'Europe compte tenu de la difficulté du problème.

Néanmoins, je voudrais dire notre désaccord sur la violence des propos tenus par le Président à l'endroit des citoyens, je pèse bien mes mots, honnêtes et responsables, parmi lesquels il y a aussi des médecins, des infirmiers, etc., qui, dans la Roya, parce que la Roya est le secteur le plus ciblé, marquent concrètement leur solidarité, juste leur solidarité d'être humains, à l'égard de dizaines et dizaines d'enfants qui sont dans la plus profonde détresse morale et physique.

Ces jeunes mineurs, ces enfants, ce ne sont pas, sans doute à quelques exceptions près, si vous le voulez pour aller très légèrement dans votre sens, des délinquants ni des terroristes en puissance. Ce sont des enfants qui fuient la guerre et la misère. Pour l'essentiel d'entre eux, ils arrivent seuls, après avoir traversé dans des conditions abominables de nombreuses frontières pour échapper à la misère et à la guerre. Nous faisons partie, et vous aussi je pense, de ceux qui considèrent que nous leur devons la solidarité. Je ne parle que des mineurs. Il y a une solidarité prévue par les textes. Je précise entre parenthèses que c'est une solidarité dont ont bénéficié un certain nombre de nos compatriotes qui ont été soumis à la même migration et qui depuis, sont devenus des Français à part entière.

Voilà ce que je voulais dire de façon très pondérée. Il y a des tricheurs dans ce domaine comme dans les autres, mais nous ne pouvons pas accepter que soient montrés du doigt des citoyens responsables et honnêtes, les médecins et les infirmiers qui ont alerté le Président, par un courrier dont nous avons le double, sur la difficulté d'apporter les soins minimums à un certain nombre de ces jeunes qui arrivent profondément blessés. Voilà ce que je voulais souligner. Je regrette de ne pas avoir pu le faire en présence du Président, mais je lui dirai de vive voix tout à l'heure.

M. GINESY.- Le Président a dû s'absenter quelques instants mais nous lui rapporterons vos propos. Il n'est pas dans ses intentions de stigmatiser ceux qui véritablement viennent avec une certaine honnêteté et responsabilité. Il est aussi question de ne pas nous retrouver avec un aspirateur qui fasse venir ces jeunes chez nous, alors que c'est de la responsabilité de l'État. Le Département n'a pas failli. Tous nos services ont mis des moyens importants pour les recevoir. Mais nous ne pouvons pas non plus continuer d'organiser les choses et devons faire en sorte que l'État, qui a le contrôle des frontières, fasse en sorte que nous ne nous retrouvions pas avec toute la misère du monde sur notre territoire. Ils sont en Italie, et l'on ne peut pas dire qu'ils soient moins bien dotés ou dans de plus mauvaises obligations que celles que nous avons en France. Il faut donc faire attention, sachant que les moyens du Département ne suffiraient pas à régler ce problème qui est bien un problème national.

Quant aux CPOM, nos services agissent avec beaucoup de discernement et font attention à ce qui se passe. M. VEROLA.

Le Président Eric CIOTTI rejoint la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

M. VEROLA.- En ce qui concerne les mineurs non accompagnés, il ne faut pas oublier que nous sommes en état d'urgence et que les règles ne sont pas les mêmes que dans une situation normale. Il n'est pas question de blâmer les médecins, mais quand ces enfants sont remis au foyer de l'enfance ou dans tout autre foyer, ils sont naturellement soignés. Ce qui est dangereux, c'est de transporter les mineurs et de les emmener. Lorsque le Président

parle de passeurs, il s'agit bien de passeurs puisque ces mineurs n'arrivent pas seuls à Breil et n'en repartent pas seuls.

M. Le Président.- M. TUJAGUE, pour reprendre les propos de M. VEROLA et de M. GINESY, nous sommes en présence d'une organisation qui crée le problème. On va chercher ces mineurs, dans une grande démocratie. Si une personne est devant le tribunal correctionnel de Nice, c'est parce qu'elle a été arrêtée avec neuf migrants dans sa voiture. Elle est allée les chercher, elle l'a même reconnu et elle le revendique. Cela signifie que l'on organise des filières de passage par la Roya. Les mineurs ne viennent pas spontanément dans la Roya. On va les chercher à Vintimille. Dans le cadre des accords qui nous unissent à l'Italie, depuis la mise en œuvre du contrôle aux frontières, c'est-à-dire au moment du 13 novembre, il y a un contrôle aux frontières. Dans le cadre de ce contrôle, les étrangers contrôlés dans la bande des vingt kilomètres frontaliers et qui ne disposent pas d'un titre de séjour sont obligatoirement non admis. Les autorités italiennes, ce qui n'était pas le cas avant le 13 novembre puisqu'elles refusaient de prendre en charge les mineurs dans des procédures dites de réadmission, ont pris des dispositions pour s'occuper légalement des mineurs.

On crée donc volontairement le problème. On ne le gère pas. On l'aggrave, on l'exploite et on l'utilise, et la justice dira dans quelles conditions. Ce n'est pas à moi de le dire, je demande simplement à la justice de faire son travail. Pour moi, il s'agit clairement de passeurs. M. TUJAGUE, on m'a rapporté vos propos, je n'ai jamais dit que la vallée de la Roya était une vallée de délinquants. Je dis justement qu'il ne faut pas que la vallée soit livrée à ces bandes, à ces gens qui se complaisent dans la violation des lois de la République. Ces personnes ont fait profession intellectuelle de déstabiliser nos institutions et refusent l'autorité. Elles sont aujourd'hui dans la provocation permanente. Nous le disons. J'ai reçu des mails d'habitants de la Roya qui me disent qu'ils n'en peuvent plus face aux menaces et pressions de ceux qui s'organisent. En tant que Président du Département, je ne laisserai pas la vallée de la Roya devenir Notre-Dame-des-Landes où des hordes contrôlent les gens qui passent. La Roya ne deviendra pas cela, et je demande à l'État d'assumer ses responsabilités. Je demande à la justice de traquer ceux qui violent les lois de la République. C'est grave, ce sont des mineurs qui sont exploités, utilisés et fragilisés. On leur fait prendre des risques. Ce sont eux qui leur font prendre des risques. Je le dis très clairement. Je dénonce donc cette situation. Il faut que cela cesse.

M. TUJAGUE.- Mon intervention était pondérée, mais dans le ton qu'il faut utiliser en la matière. Ce que vous dites s'est produit à certains moments, au tout début. Aujourd'hui, je l'ai dit et le confirme, la très grande majorité des jeunes que nous retrouvons dans la Roya, – il suffit de monter de Vintimille à Breil en voiture pour le constater le soir, la nuit et même le matin – ce sont des mineurs qui ont passé la frontière seuls. La grande majorité ne veut pas dire la totalité mais nous, nous ne parlons que de ceux-là. Je n'en rajoute pas, je ne vais pas me répéter. Venez dans la Roya, vous les verrez le long de la route, il y en a tout le temps. Pour les habitants de la Roya, ceux qui font jouer la solidarité comme ceux qui ne le font pas, de même que pour les services de l'État, c'est un problème majeur. Les services de la gendarmerie sont mobilisés, non pas pour les mettre à la disposition du Département mais, dans un certain nombre de cas, pour les ramener à la frontière. Vos propos s'adressent à une certaine catégorie de personnes. Nous n'en faisons pas partie. Pour notre part, je confirme ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce n'était pas du tout la mise en cause de vos propos, et je n'ai pas dit que vous considériez que tous ces jeunes étaient des délinquants ou des terroristes. Nous tenions à apporter cette mise au point.

M. Le Président.- Soyez prudent, puisque même vos électeurs dans la Roya ne cautionnent pas cela.

M. TUJAGUE.- Il y a des moments où il faut savoir être un peu impopulaire.

M. Le Président.- Je crois qu'ils ne cautionnent pas cela, cette tyrannie des minorités qui veulent imposer leurs lois qu'ils considèrent comme supérieures aux lois de la République.

M. TUJAGUE.- Vous nous parlez d'autre chose.

M. Le Président.- On voit bien ce qu'il y a derrière...

M. TUJAGUE.- La tyrannie dont vous nous parlez, ces gens-là ne nous ont jamais soutenus, Mme TOMASINI ou moi-même. Ce n'est donc pas notre préoccupation.

M. Le Président.- Raison de plus pour les dénoncer.

M. TUJAGUE.- Non.

M. Le Président.- Me BECK.

Me BECK.- Nous pouvons comprendre éventuellement l'émotion de M. TUJAGUE et de Mme TOMASINI devant ce terrible spectacle de mineurs qui se retrouvent démunis à la frontière. Je ne crois pas une seconde, M. TUJAGUE, que ces mineurs viennent seuls d'Afrique par leurs propres moyens. Il est faux de le prétendre. Cela fait partie de filières organisées. Votre émotion serait beaucoup plus audible si vous condamnerez dans le même temps ceux qui font profession de les faire passer en France en toute illégalité. Malheureusement, je ne vous ai pas entendu condamner les passeurs.

M. TUJAGUE.- Je le répète, certains sont conduits par des passeurs mais la grande majorité passe seule. On traverse les frontières dans un sens ou dans un autre. Si vous imaginez que les frontières sont des murs imperméables, vous avez malheureusement une vision totalement fautive de la réalité.

M. Le Président.- Je pense que beaucoup de choses ont été dites sur ce sujet. Vous connaissez nos positions et celles de la majorité départementale. Nous assumons nos responsabilités pour protéger les enfants, quels qu'ils soient, qui sont menacés et en danger. Nous l'avons toujours fait et nous continuerons de le faire. Nous dénoncerons toujours avec la même vigueur et la même détermination ceux qui exploitent la détresse humaine. Nous appelons à leur condamnation la plus forte aujourd'hui.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

5. BP 2017 – POLITIQUES DISPOSITIFS RSA ET FSL – PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

M. VEROLA.- Ce rapport comprend trois programmes : le dispositif RSA, les programmes allocations et activations. En ce qui concerne la politique du dispositif RSA, comme cela a été dit en début de séance, le plan départemental d'insertion a eu des résultats exceptionnels pour le retour à l'emploi d'une part et dans la gestion du versement d'allocations, puisqu'une diminution de 6,5 % du nombre d'allocataires a été obtenue, contre 2,5 % dans les autres départements. La phase 3 du plan départemental d'insertion sera la généralisation du dossier unique d'insertion qui était auparavant en place dans deux secteurs.

Il a permis d'accélérer et de favoriser le travail de toutes les personnes intervenant sur le RSA. Le contrôle et l'accompagnement des allocataires vont se faire par la création de trois équipes territoriales d'insertion et de contrôle (ETIC) sur des territoires bien déterminés. Le développement de l'action flash emploi est financé par des fonds européens et a donné d'excellents résultats, notamment pour le retour à l'emploi, sachant qu'il s'agit de démarches très rapides et de délais d'action très forts. Les ressources du fonds social européen seront totalement tournées vers Cap Entreprise et les PLIE qui permettent un retour à l'emploi encore plus efficace.

En termes d'allocataires, nous en comptons 23 763 à fin août 2016 pour un budget de 135 M€. Quant au programme Activations, pour le soutien aux employeurs qui embauchent les bénéficiaires du RSA, nous faisons comme l'année précédente en donnant la priorité aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) en prévoyant 125 CDDI ainsi que 88 contrats uniques d'insertion (CUI), surtout dans le secteur marchand.

Pour le fonds de solidarité pour le logement, pour les aides financières individuelles et les actions préventives, là aussi un transfert à la Métropole est effectué. Enfin, nous avons la protection juridique des majeurs à travers les mesures d'accompagnement, c'est-à-dire les MASP, avec gestion, sans gestion ou renforcée, suivant le degré de besoin, pour une somme de 450 000 €.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous nous sommes déjà exprimés sur ce rapport et nous ne le voterons pas. Nous sommes tout de même en attente de plus d'informations sur la mise en place des équipes territoriales d'insertion et de contrôle. Vous en avez parlé tout à l'heure. Je n'ai pas bien compris si cela remplaçait véritablement l'existant. De façon objective, nous aimerions simplement mieux connaître le dispositif, pas forcément tout de suite mais lors de la prochaine commission.

M. VEROLA.- Ce sera le cas. Des réunions ont eu lieu avec les présidents de CLI et avec l'ensemble des personnels des six territoires concernés. Comme il y aura une recentralisation et davantage de visibilité donnée sur les équipes territoriales d'insertion et de contrôle, les agents auront un certain temps pour se positionner par rapport à ce qu'ils faisaient, à ce qu'ils voudraient faire, à leur lieu d'habitation, etc. Tout cela se fait dans une totale concertation. Comme je l'ai indiqué en CTP, je veillerai à ce que les personnes soient exaucées dans leur désir de direction. Un plus grand rapprochement entre les usagers et les décisions nous fera évidemment gagner du temps et de la perspicacité.

M. Le Président.- Mme GOURDON, nous vous donnerons le détail pour les équipes territoriales d'insertion et de contrôle, avec trois équipes : ouest, centre et est. A ce jour, sur les UPI actuelles, nous avons quatre référents d'insertion. Il y en aura quinze demain. Nous aurons donc un accompagnement beaucoup plus fort. Il y aura moins d'agents administratifs, puisque les procédures administratives vont être considérablement simplifiées grâce au dossier unique d'insertion. Je me suis rendu sur place récemment à la Maison des solidarités de Lyautey, et c'est même perceptible visuellement. Vous aviez auparavant des dossiers de dix centimètres d'épaisseur gérés par les agents administratifs. Tout cela sera considérablement simplifié. Avec à peu près le même effectif dans le dispositif, nous aurons beaucoup plus d'accompagnement personnalisé. C'est cela l'esprit de la réforme. Elle porte ses fruits, avec un accompagnement sur mesure, ou en tous cas le plus proche des besoins de la personne que nous voulons faire sortir du RSA.

Sans vous faire de procès d'intention, la logique pour nous est que le RSA ne s'installe pas à vie. C'est peut-être ce qui nous sépare. L'actuel président de la République aime tellement les pauvres qu'il voulait sans doute qu'il y en ait beaucoup plus... Notre vision est différente. L'objectif est de permettre de sortir du RSA et non de donner à vie le RSA en installant des personnes dans la précarité. Cette logique nous conduit donc à mieux accompagner pour sortir du RSA vers l'emploi. Nous avons des résultats avec 6,5 % d'allocataires de moins l'année dernière. C'est un résultat exceptionnel.

M. VEROLA.- J'ajoute que vous avez dit en début de séance Mme GOURDON que nous avons radié des personnes en raison d'un rendez-vous manqué. Or, ce n'est jamais un rendez-vous manqué mais bien un, deux ou trois rendez-vous manqués. De plus, vous nous aviez interrogés sur la fraude. Je vous ai invitée à venir à la section fraudes. Vous n'avez pas pu venir mais vous avez envoyé quelqu'un qui, sur un ou deux dossiers, s'est révélé encore plus sévère que moi. Je pense donc que nous faisons bien le travail qui nous est confié.

M. Le Président.- M. GINESY.

M. GINESY.- Je voulais revenir sur la décision que vous nous aviez fait prendre en assemblée délibérante en soutenant une motion pour faire en sorte que la loi soit modifiée par rapport à l'interruption violente dont une maman avait été victime à l'occasion du 14 juillet. Cet amendement a été présenté à l'Assemblée nationale. J'ai eu l'honneur de le porter, et je voulais signaler à l'ensemble de nos collègues que la loi avait été modifiée en ce sens. Aujourd'hui, une personne ayant un enfant, qui bénéficierait de l'allocation RSA sur cet unique motif, et dont l'enfant serait malheureusement victime lors d'un drame, ne serait plus privée de ce RSA. Le président du Conseil départemental aurait la possibilité de poursuivre pendant quelques mois le maintien de ce RSA. Je tenais à le signaler puisque c'est une belle victoire que nous avons obtenue grâce au Département des Alpes-Maritimes et grâce à votre initiative M. le Président.

M. Le Président.- Merci beaucoup.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

6. BP 2017 – POLITIQUE SANTE

Mme DUHALDE-GUIGNARD.- Ce rapport présente le budget 2017 de la politique départementale en faveur de la santé qui s'articule autour de quatre programmes : les missions déléguées santé, la télémédecine, les appels à projets santé et les frais généraux de fonctionnement. Les crédits s'élèvent globalement à 5,99 M€ en dépenses et à 1,1 M€ en recettes.

Il n'y a rien de très nouveau. Pour les missions déléguées, il s'agit toujours de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, du dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, et des vaccinations. Pour la télémédecine dans le moyen et le haut pays, un contrat de quatre ans avait été signé le 21 mars 2013 avec l'ARS PACA. Concernant les appels à projets santé, l'objectif est toujours de soutenir des projets innovants dans le domaine notamment du cancer, des maladies neurodégénératives et la perte d'autonomie, des nouvelles technologies numériques en santé, et de l'impact de l'environnement sur la santé. Les frais généraux du programme sont consacrés à l'acquisition de vaccins et de médicaments pour les centres médicaux du département, l'organisation de la campagne départementale de

vaccination contre les papillomavirus humains, et la reconduction des mesures prises pour le maintien des professionnels de santé dans les haut et moyen pays.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

7. BP 2017 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

M. VEROLA.- La politique en faveur des personnes âgées représente un budget de 154 M€, dominé par la loi du 28 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement. Cette politique comprend cinq parties : l'aide à l'hébergement, le maintien à domicile, les frais généraux, le plan Alzheimer et Seniors en action. Ce dernier point, qui est la partie la plus ludique de ce débat, sera présenté par M. ROSSINI.

Pour l'hébergement, nous avons le maintien des dispositions tarifaires avec un taux d'évolution de 0,7 % pour les établissements habilités à l'aide sociale, avec la possibilité de le moduler pour les structures ayant réalisé de lourds investissements. Sur la dépendance, conformément à ce qui avait été décidé dans le schéma gérontologique précédent, 30 % des lits sont habilités à l'aide sociale. Sur les 2 308 lits décidés dans le cadre de ce schéma, 181 sont encore en attente de financement. Au total, le nombre de lits s'élève à 11 737.

Le développement des résidences autonomie fait l'objet de nouveaux appels à projets. L'évaluation et le suivi des EHPAD seront réalisés avec l'ARS et la signature de différents CPOM. L'accompagnement à domicile sera structuré avec :

- la refonte de l'APA visant à relever le niveau et diminuer le reste à charge. 18 000 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile ;
- la simplification des démarches des usagers ;
- la sécurisation et l'adaptation des logements avec d'une part, la domotique, et d'autre part, les aides pour l'adaptation du logement. Nous les avons déjà développées dans des réunions précédentes.

La restructuration des services à domicile sera assurée en confiant au Département le service d'aide et d'accompagnement à domicile pour 40 M€, et en généralisant la télégestion fin 2016. Les actions de formation pour les professionnels et les aidants seront organisées, et c'est aussi une démarche qui a débuté depuis un certain nombre d'années avec le centre de formation des métiers d'aide à la personne qui a déjà touché 1 000 personnes, et l'action des relais assistants de vie.

Troisièmement, l'optimisation et la coordination des dispositifs et des actions en faveur des personnes âgées, avec, c'est une nouveauté, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Cette conférence est présidée par le Président du Département. Elle vise à fédérer et renforcer la coordination des aides avec la CNSA pour une aide de 2 M€, dont 1 M€ d'appels à projets. Avec ensuite la coordination gérontologique départementale et le renforcement des CLIC dans le haut-pays.

Le plan Alzheimer, qui se développe encore plus que les années précédentes, se poursuivra avec un soutien à l'institut Claude POMPIDOU, le développement des places d'accueil de jour (avec 309 places en accueil de jour et 134 en hébergement temporaire), la création de structures nouvelles adaptées avec 5 haltes-répît, notamment dans l'ensemble du département, et le déploiement des MAIA, c'est-à-dire des méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie. Il y a 6 MAIA dans le département.

Voilà les grandes lignes de ce plan en faveur des personnes âgées. Mme MONIER vous aurait peut-être donné plus de détails, mais tout cela est très développé dans les délibérations. Je passe la parole à M. ROSSINI pour le plan Seniors en action.

M. ROSSINI.- Je suis heureux de vous présenter le plan départemental Seniors en action. Comme l'a souligné M. VEROLA, c'est peut-être la partie la plus ludique du plan Seniors. Justement, plus nous les maintenons dans ce temps ludique, et plus nous retardons leur entrée dans les temps moins heureux de la dépendance. Il est prouvé que les seniors désocialisés et isolés développent des pathologies parfois lourdes et coûteuses pour tous : pour eux, pour leur famille, pour les aidants. Avec le Président et avec vous, mes chers collègues, nous avons fait le choix de prolonger ce temps en leur proposant diverses animations que vous connaissez. Je ne vais pas m'étendre sur les possibilités d'animations que nous proposons désormais à nos presque 15 000 seniors inscrits sur notre programme.

Je vous propose de poursuivre les actions engagées dans le cadre de ce programme Seniors en action, de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision concernant ledit programme et statuer sur les conventions afférentes, et de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique sont inscrits au budget départemental. Je me tiens évidemment à votre disposition si toutefois vous aviez des questions.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- J'ai évoqué ce rapport dans mon intervention première. Cette réforme de l'APA, qui a été mise en œuvre en 2016 par la ministre de la Santé, permet déjà d'augmenter le nombre d'heures des aides à domicile. Je vais juste reprendre quelques points qui me paraissent importants. La participation des personnes diminue. Par exemple, pour une personne ayant des revenus à hauteur de 1 500 €, le reste à charge passera de 400 € à 250 €, ce qui représentera 1 800 € par an, ce qui est substantiel. Il y a également l'aide aux aidants. C'était très attendu par les familles. C'est ce que l'on appelle aussi le droit au répit. Cela concerne 400 000 personnes en France. C'est une aide annuelle de 500 € pour bénéficier d'un accueil temporaire en établissement. Ce sont des éléments concrets. Je ne parlerai pas des résidences autonomie, mon collègue interviendra sur ce sujet. L'augmentation des plafonds de l'APA en fonction du degré de dépendance est aussi prévue, de même que l'adaptation des logements à l'autonomie. Ce sont des mesures tout à fait concrètes que notre Département va pouvoir mettre en application avec les moyens qu'il faut, sachant que c'est compensé à l'euro près. C'est intéressant et important pour nos personnes âgées.

J'ai juste une question sur le plan Seniors : avez-vous envisagé qu'il dépasse les limites niçoises ?

M. ROSSINI.- Ma chère collègue, il faut vous informer plus justement, comme vous l'a conseillé tout à l'heure M. le Président sur un autre sujet. Ce plan départemental Seniors en action est bien connu de nombreux élus, maires et conseillers départementaux. Il s'agit tout simplement de se tenir informé sur ce que le Conseil départemental propose en matière d'animations. Je peux vous assurer qu'aucune demande de la part d'une commune souhaitant participer à telle ou telle action que nous mettons en place n'est restée vaine. Je vous invite si vous le souhaitez à me contacter, et vous verrez que nous trouverons des lieux et des activités pour les seniors. Beaucoup de collègues peuvent témoigner de ce que nous faisons. Nous répondons du mieux possible à toutes les communes. Je tiens à vous informer que plus de 4 000 seniors ne résidant pas sur la ville de Nice sont destinataires de ces animations. Nous nous étendons sur pratiquement l'ensemble du département, et c'est avec beaucoup de plaisir que je répondrai à vos demandes.

M. Le Président.- Merci M. ROSSINI. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- A l'exception du dispositif RSA FSL, nous allons voter l'ensemble des propositions et rapports sur le domaine de l'action sociale et ce, pour plusieurs raisons. C'est une forme de réponse à ce que vous avez évoqué précédemment : notre refus de voter le budget et le fait que nous votions un certain nombre de vos propositions lorsqu'elles sont étalées sur des rapports. Nous ne votons pas tout, puisque, comme je l'ai dit, nous ne voterons pas le dispositif RSA FSL. De plus, notre vote favorable est une sorte d'hommage que nous rendons aux services qui effectuent un énorme travail avec des moyens que nous estimons insuffisants.

C'est aussi un hommage que nous rendons au fonctionnement de la commission où nous avons vu évoluer des dossiers ayant été abordés plusieurs fois dans le temps. C'est un bon fonctionnement. Je prends un exemple parmi tant d'autres : sur la politique de maintien à domicile, la restructuration qui se fait actuellement semble tout à fait positive et permet d'étendre la possibilité d'accueil des résidences autonomie, ce qui va permettre de réserver les EHPAD à des situations de dépendance beaucoup plus lourdes, et d'avoir du temps et des moyens pour la restructuration des EHPAD vétustes. Cette orientation est une bonne orientation selon nous, et nous attendons d'en voir les résultats, sachant qu'il s'agit selon nous d'une réponse pertinente aux remarques faites par la Chambre régionale des comptes. Pour cette évolution et pour ce fonctionnement de la commission, nous trouvons qu'il est correct d'apporter une approbation à ces rapports de l'action sociale.

Enfin, pour éclairer complètement notre position sur les approbations que nous donnons à certaines de vos politiques, je citerai MACHIAVEL, repris d'ailleurs plus tard par Raymond ARON que vous apprécierez peut-être plus : « *En politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal.* » Cela explique un certain nombre de nos positions.

M. Le Président.- Beaucoup d'efforts servis par un grand talent pour souligner que nos politiques sont pertinentes. Quand c'est bien, vous votez en faveur des services, et quand vous votez contre nous, c'est en pensant aux élus... Ce sont pourtant les mêmes services qui mettent en exécution ce que décident les élus. On peut toujours avoir un petit soupçon de mauvaise foi, même chez vous M. VINCIGUERRA !

M. VINCIGUERRA.- J'ai dit que c'était un hommage aux services mais aussi au fonctionnement de la commission, et notamment à la présidente de la commission qui la fait fonctionner de manière certes autoritaire mais très ouverte.

M. Le Président.- L'autorité est une valeur que je salue !

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

26. BP 2017 – POLITIQUE EDUCATION

Mme SATTONNET.- Ce rapport important représente en 2017 un budget de près de 73 M€ dont 29,5 M€ en fonctionnement et plus de 43 M€ en investissement. Les constructions neuves et réhabilitations se poursuivent en 2017 avec notamment les études sur la programmation du nouveau collège de Pégomas, la reconstruction sur site de la partie métallique du collège Victor Duruy à Nice, l'extension et la restructuration du collège Ludovic Bréa, ainsi que les travaux de remplacement des menuiseries de l'administration de la cité mixte du Parc Impérial à Nice. Nous poursuivons également les études sur divers

collèges (Les Campelières à Mougins, la réhabilitation du collège Les Vallergues à Cannes) ainsi que les travaux sur la mise aux normes d'un certain nombre de services, de demi-pensions, de préservation du patrimoine ou d'adéquation entre nos locaux et nos besoins. Sur l'accessibilité et le handicap, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement, ce programme se poursuit sur l'année 2017 et cette participation sera évaluée à 640 000 €. L'ensemble des programmes constructions neuves et réhabilitations constituent un budget de 23,35 M€.

Pour le plan sécurité des collèges, je voudrais saluer la réactivité des services après l'expression claire et forte de votre volonté de mettre en place la sécurisation de nos établissements comme étant une des priorités de l'année 2017. La réactivité des services techniques ou des services des marchés publics ont permis que l'ensemble de nos établissements soient visités et examinés, et que soit présenté dans les différents conseils d'administration, avant la fin de l'année scolaire, un plan sécurité spécifique à chacun des établissements, en fonction de leur topographie et configuration. Cela nous a permis d'être présents dans les conseils d'administration des collèges et de constater que les enseignants, parents d'élèves et principaux des collèges se pliaient à cet exercice avec beaucoup de célérité, mais aussi avec beaucoup de raison. La plupart des établissements ont identifié les bonnes mesures à prendre, sans demander de mesures excessives. Dans ce domaine, il fallait raison garder, et je me félicite que cela ait pu être le cas.

En matière d'entretien du patrimoine, la restructuration de la cuisine du collège L'Eganaude à Biot et les travaux sur le gymnase du collège Pablo Picasso à Vallauris sont en cours. En matière de prise en compte des risques naturels, cela concerne le collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur-Tinée. Nous menons aussi des actions pour la maîtrise énergétique et pour le développement des espaces numériques de travail.

Nous menons également un programme important sur les gymnases, avec des travaux d'équipement des salles de sport du collège Vernier à Nice qui seront intégrées au programme immobilier de l'ancienne gare du sud, et nous poursuivons les travaux de construction du gymnase du collège Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer. Les études se poursuivent pour le gymnase du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers et pour la construction du gymnase Émile Roux au Cannel. Ce programme gymnases représente un budget de plus de 8 M€ en investissement.

Le programme fonctionnement des collèges représente quant à lui environ 2 M€ en investissement et 19 M€ en fonctionnement. Il s'inscrit bien-sûr dans le cadre de la loi du 22 juillet 1983. Les participations de dépenses au fonctionnement des collèges publics, nous les avons votées en assemblée départementale du 22 septembre, elles sont de 11,1 M€ pour l'année 2017 avec un prélèvement sur le fonds des collèges précisé en annexe. A cela s'ajoutent les aides aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État concernant le forfait d'externat, et la participation aux travaux d'investissement des établissements privés. Cette année, suite à la mise en place du plan sécurité dans les collèges, la priorité de ces travaux d'investissement dans les établissements est donnée à la mise en sécurité des locaux. Pour l'exercice 2017, les crédits nécessaires ont été estimés à 1,1 M€.

Nous avons également dans ce rapport : l'équipement des gymnases et des collèges publics, pour 950 000 € sur 2017 ; les transports scolaires en relation avec l'enseignement organisés par les collèges ; les actions en faveur des pratiques sportives ; la participation à la charge financière des contrats aidés recrutés par les collèges publics à hauteur de 650 000 €.

Le quatrième axe est celui de la vie scolaire. Il est doté de plus de 6,8 M€ dont 1 M€ en investissement. Sont concernés le budget multimédia éducatif, les actions éducatives, les

subventions aux partenaires de l'éducation; les aides aux familles, dont le dispositif Scolarité 06, et les actions jeunesse. J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous voterons bien-sûr ce rapport, avec une remarque concernant la participation à la charge financière des contrats aidés recrutés par les collèges publics. Il est indiqué qu'il est proposé « *en compensation d'une baisse des effectifs des agents techniques départementaux dans les collèges publics, de poursuivre la prise en charge financière des contrats aidés recrutés directement par les établissements* ». Cela correspond-il aux AVS ou s'agit-il de postes simplement destinés à compenser la baisse des effectifs ?

M. Le Président.- Non, cela n'a rien à voir. Il y a une nouvelle réglementation sur le temps de travail. Précédemment, les TOS ne travaillaient pas pendant les vacances scolaires. Désormais, ils sont astreints à une organisation du temps de travail qui ne peut les autoriser à prendre les vacances sur le temps scolaire. Nous avons donc des TOS hors temps scolaire et moins pendant le temps scolaire. C'est ce que nous prenons en compte, sachant que nous avons demandé à certains TOS de faire un choix dans l'organisation de leur temps de travail. C'est une grande difficulté, notamment pour les services de l'État qui n'ont pas fait ce choix. Il y a des contrats aidés qui dépendent de l'État, notamment dans les structures administratives, et cette décision qui vient du ministère pose de grandes difficultés parce qu'il y a moins de présence en temps réel dans les collèges.

Pour nous, c'est un coût supplémentaire de 100 000 € mais qui permet de garder la même présence des TOS pendant le temps scolaire. Cela vient en contradiction avec les propos tenus par les uns et les autres sur la qualité du service public. Nous veillons justement à ce qu'il y ait la même qualité de service public, avec pragmatisme et non avec dogmatisme.

Le rapport n° 26, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. BP 2017 – POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

M. AZINHEIRINHA.- Ce rapport présente les quatre volets de la politique d'aide aux personnes handicapées : l'aide à l'hébergement qui en représente le pilier, soit 61 % de nos crédits avec 76 M€ ; le maintien à domicile, pour 38 M€ ; l'accompagnement social, c'est-à-dire en réalité le dispositif AVS ; et le fonctionnement de la MDPH pour 3,5 M€.

Sur le volet hébergement, nous retrouvons cette année la poursuite de notre contractualisation avec les structures. Sur les 19 gestionnaires, 14 CPOM ont déjà été signés. Celui de l'ADSEA, qui avait été le premier, est en cours de renouvellement. Par ailleurs, 3 sont en cours de signature et 2 nécessitent une approche particulière au regard de leur situation.

Nous continuerons également à développer le programme interdépartemental d'accompagnement des personnes âgées et handicapées (PRIAC) qui prévoyait la création de 40 places en foyer d'accueil médicalisé (FAM) et 35 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH). Dans le cadre de ce PRIAC, 25 places de FAM et 12 de SAMSAH ont déjà été attribuées. Il reste donc 15 places de FAM et 23 de SAMSAH qui sont encore conditionnées au financement abondé par l'ARS.

Par ailleurs, toujours dans le cadre du volet hébergement, vous avez souhaité M. le Président, que dans le cadre du plan de relance, nous puissions lancer un appel à projets

pour créer une structure pour l'inclusion des enfants et des jeunes handicapés, avec notamment la création d'une ferme pédagogique. Nous réaliserons ce projet dans le cadre du plan de relance 2017.

Sur le volet de l'accompagnement à domicile, il s'agit essentiellement de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) qui ont tendance à se stabiliser. Nous renouvelons ces crédits sur le budget 2017. Nous continuerons nos démarches de simplification pour les usagers, avec notamment la possibilité de constituer des dossiers de demande de PCH directement en ligne. Depuis 2015, les bénéficiaires ont déjà la possibilité de suivre l'avancement de leurs demandes. Nous souhaitons aller plus loin en faisant en sorte qu'ils puissent déposer leurs dossiers directement en ligne.

Le volet formation est également activé dans ce projet de budget puisque nous conduisons plusieurs actions de formation, notamment dans le cadre des métiers d'aide à la personne. Enfin, toujours sur ce volet de l'aide à domicile, nous avons la restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Comme vous le savez, depuis la loi du 28 décembre 2015, nous avons la gestion des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le cadre d'un dispositif d'autorisation. Nous lancerons en fin d'année 2016 un appel à projets afin d'avoir un diagnostic territorial des services, avec également un autre marché portant sur le déploiement de la télégestion.

Sur le volet accompagnement social, il s'agit de reconduire le dispositif des AVS que nous portons avec nos partenaires, notamment l'association des Pupilles de l'enseignement public. Les 32 AVS, que nous appelons désormais les AESH, représentent un budget de 427 680 €.

Le dernier volet de ces politiques publiques correspond à notre soutien à la MDPH. Le Département verse une subvention à ce groupement d'intérêt public. Je précise – et le Président s'en est soucié dans le projet de loi de finances – que l'État prévoit une suppression pure et simple des subventions aux MDPH. C'est encore une décision de transfert et de ponction sur les collectivités territoriales. Je sais que le Président soutient un amendement pour éviter cette suppression. J'en ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je tiens à féliciter M. AZINHEIRINHA pour la qualité du travail et de l'écoute qu'il réserve aux associations représentant le monde du handicap au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et de la MDPH, avec des résultats et des progrès notables, conséquents et importants.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

9. BILAN DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX, MEDICO-SOCIAUX (ESMS) ET D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS POUR L'ANNEE 2016

M. VEROLA.- C'est un rapport sans vote, de même que le suivant. Ce premier rapport concerne la politique de contrôle des établissements sociaux, médico-sociaux et d'accueil des jeunes enfants. Pour l'accueil des jeunes enfants, il n'y a pas eu de remarque particulière. Six contrôles ont eu lieu : quatre dans des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) et deux pour les structures du foyer de l'enfance (la villa « Virginie » à Nice et la villa « Clair Castel » à Antibes).

Pour les structures d'accueil des personnes âgées, quelques remarques ont été faites suite aux quatre contrôles conjoints avec l'ARS. Ces contrôles ont donné lieu à des recommandations et injonctions. Tout est développé dans le rapport.

L'assemblée départementale prend acte.

10. COMMUNICATION SUR LES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AU RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LE MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE

M. VEROLA.- Dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, six recommandations ont été faites : trois recommandations dites de méthode sur l'évaluation, la révision et le recueil des attentes, ainsi que sur la mesure des effets des plans métiers sur le secteur de l'aide à domicile ; trois recommandations opérationnelles sur les conditions d'un accueil fluide des demandes d'admission, sur l'amélioration de l'information et la clarification du rôle des acteurs, et sur la nécessité de s'assurer du versement rapide des aides. Ce sont des recommandations plus que des remarques.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

11. CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 – CONVENTION SPECIFIQUE D'APPLICATION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Mme SALUCKI.- Le présent rapport a pour objet d'approuver le contenu de la convention spécifique d'application du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 avec le Département des Alpes-Maritimes et de fixer ses modalités d'intervention. Je rappelle que le CPER avait été signé le 29 mai 2015 par le Préfet de région et le Président du Conseil régional, en présence du Premier ministre. Conformément à la stratégie régionale définie, le CPER se structure autour de cinq priorités :

- l'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional ;
- développer l'économie de la connaissance et les filières stratégiques ;
- dynamiser l'accessibilité multimodale ;
- affirmer le cap de la transition écologique et énergétique ;
- assurer un développement solidaire des territoires.

Il est prévu que le Département participe à la gouvernance du CPER en tant que membre du comité stratégique de pilotage et de suivi et membre des comités de programmation et qu'il soit associé aux évaluations des politiques publiques concernées. Il nous faut donc une convention qui distingue trois parties : une première sur les opérations ciblées, une deuxième sur les mesures présentant différents types de projets éligibles et une troisième consacrée à d'autres programmes, dont la convention interrégionale du Massif des Alpes.

Pour les opérations ciblées, nous avons identifié 40 opérations concernant les Alpes-Maritimes dont 6 d'intérêt régional pour un coût total de 546,406 M€ contenues dans les priorités II, III et V. Les enveloppes correspondantes s'élèvent à 100,9 M€ pour l'État, 209,7 M€ pour la Région, 18,3 M€ pour le Département, et 217,4 M€ pour les autres. Le tableau récapitulatif présenté dans le rapport détaille les plans de financement des 17 opérations subventionnées par le Département. Je vous en laisse la lecture.

Pour les mesures présentant des types de projets éligibles, le Département des Alpes-Maritimes entend également soutenir, en plus de ces opérations ciblées, certains projets mis en œuvre sur son territoire et relevant notamment des priorités précédemment évoquées.

Pour les autres programmes, c'est-à-dire pour la convention interrégionale du Massif des Alpes (CIMA), celle-ci se décompose en quatre axes : améliorer l'attractivité des territoires des massifs par une amélioration de l'offre de services aux populations et aux entreprises ; accompagner la valorisation économique des ressources naturelles, culturelles et patrimoniales et des compétences reconnues dans les massifs ; accompagner l'adaptation au changement climatique ; développer la coopération nationale inter-massifs et la coopération territoriale européenne et internationale.

En conclusion, je vous propose d'approuver le contenu de la convention spécifique d'application avec le Département des Alpes-Maritimes, dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020, prévoyant 40 opérations pour un montant de 546,406 M€ contenues dans les priorités déjà évoquées et avec les enveloppes dont j'ai précisé les montants. La convention a également prévu des mesures présentant des types de projets éligibles relevant des priorités I à V, ainsi que la cohérence et la complémentarité entre le CPER et la convention interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020 et le programme opérationnel interrégional du Massif des Alpes (POIA), le Département pouvant être amené à cofinancer des actions relevant de la CIMA ou du POIA, en conformité avec la réglementation. Je vous propose aussi d'autoriser le Président à signer ladite convention spécifique d'application et de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile, dans la limite des autorisations de programme et des crédits de paiement mis en place par l'assemblée départementale. J'ai terminé.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- J'ai évoqué le contrat de plan dans une précédente intervention. Je ne vais pas être très long. Un premier projet avait été défini sous l'ancienne majorité de la Région. Il avait donné lieu le 13 février 2015, dans cette assemblée, à une motion mettant en cause le contenu du projet de contrat de plan de l'époque, en tous cas pour le volet des Alpes-Maritimes. Cette motion soulignait notamment l'insuffisance ou l'absence totale de moyens financiers pour la voirie, ainsi que des insuffisances en matière de chemins de fer, notamment sur la ligne Nice-Cuneo. L'accent était également mis sur le fait que, dans un certain nombre de projets, les sollicitations financières du Département et d'autres collectivités étaient à un niveau élevé.

Dans la pratique, je ne sais pas si la renégociation qui a eu lieu avec la nouvelle majorité régionale a permis d'avancer énormément mais il est certain que, dans deux domaines au moins, nous n'avons pas avancé. Nous avons même reculé. C'est le cas pour la voie ferrée Nice-Cuneo puisque les moyens prévus pour la réparation de la partie haute de cette ligne ont été divisés par deux. Pour réaliser des travaux estimés à 70 M€, il n'est possible aujourd'hui, grâce presque exclusivement à la participation des Italiens, de ne réaliser que 44 M€ de travaux. Dans cette partie haute où ce train circule entre Breil et Tende à une vitesse de 40 kilomètres heure et où l'attrait du ferroviaire est considérablement réduit, il ne sera donc pas possible de modifier la donne. Au bout du compte, cela risque de remettre en cause l'intérêt même de cette ligne qui est régulièrement menacée.

De plus, pour réaliser ces 44 M€ dont 29 M€ viennent de l'Italie, les collectivités locales et les intercommunalités concernées sont sollicitées à un niveau élevé. Le Conseil départemental va intervenir pour 2 M€. La CARF et la Communauté du Paillon le feront à

hauteur de 1,5 M€ chacune. La Métropole n'est, quant à elle, pas sollicitée. C'est étonnant puisque le train part bien de Nice et passe à La Trinité, qui constitue un secteur important.

Ce sont donc des raisons majeures. En ce qui concerne la participation des collectivités, je ne sais pas ce qu'il en sera de la CARF. Je sais juste qu'elle a décidé de participer à une étude qui, entre parenthèses, vise à mon avis à retarder l'opération des travaux définitifs. Elle porte sur les compléments de travaux à réaliser pour que la ligne permette la circulation des trains à vitesse normale. Cette étude a déjà été faite à deux ou trois reprises par la SNCF. Aujourd'hui, on nous en propose une nouvelle qui est une étude d'attente et de retardement pour laquelle le financement des collectivités est, là aussi, sollicité.

Ce sont des éléments qui vont nous conduire à voter contre, en le regrettant. Si nous n'insistons pas tous ensemble sur la nécessité de se préoccuper vraiment de cette voie ferrée, elle sera menacée de disparition. Parallèlement, d'autres projets sont prévus sur la partie basse de la ligne alors qu'ils nécessitent des financements encore plus importants. Je pense qu'ils ont surtout pour fin de détourner l'attention de l'essentiel, davantage que d'aboutir à un résultat réel.

M. Le Président.- Je prends note de vos remarques. Nous sommes attachés comme vous à la pérennité de la ligne. Des montants avaient été évoqués avant mais n'avaient reçu aucun financement. Nous sommes là dans une action concrète. Il s'agit des travaux de sécurisation. Je crois savoir qu'une deuxième partie sera consacrée aux travaux de confortement plus pérenne de la ligne. En tous cas, j'interviendrai dans ce sens. D'ores et déjà, je pense que nous avons pour la première fois un investissement financé de 44 M€. Ce n'est pas rien. Vous devriez vous en réjouir.

M. TUJAGUE.- Il y en avait davantage dans le précédent projet.

M. Le Président.- Il était virtuel, puisque ce n'était pas financé.

M. TUJAGUE.- C'est vous qui le dites. Il y avait un engagement de l'État.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous voterons ce rapport. L'idéal, qui consisterait à retrouver dans le CPER tous les investissements nécessaires au Département, relèverait d'une perfection à laquelle les entreprises humaines ne peuvent pas prétendre. La perfection est essentiellement d'essence divine me direz-vous. Nous, pauvres humains, nous gérons la pénurie. Dans le cadre de cette relative pénurie, les crédits à l'intérieur du CPER sont à peu près bien répartis. J'ai bien dit « à peu près » bien répartis.

L'absence d'inscription de la dernière partie de la pénétrante Cannes-Grasse, de Perdigon à Jean Girard, est une carence que je veux souligner et que je regrette très fortement. Bien-sûr, nous sommes confrontés à des recours menés entre autres par des requérants qui s'accommodent fort bien d'être desservis par l'état actuel de réalisation de la pénétrante mais refusent à d'autres le bénéfice de la même desserte. Ce qui m'a étonné, c'est que ces opposants – très opportuns quant à leurs intérêts personnels, sachant que la somme des intérêts personnels n'a jamais fait l'intérêt général – avancent des chiffres qui ne correspondent strictement à rien, et notamment pas aux estimations qui, quant à elles, sont assez élevées. Ils incluent dans leur estimation de la finition de la pénétrante des budgets déjà engagés sur des équipements déjà réalisés. Il faudrait peut-être leur mettre les points sur les i. D'autre part, j'ai trouvé sur leur site un montage photographique de l'insertion de la pénétrante qui est mensonger et qui mériterait notre réaction.

Mais enfin, tout de même, il s'agit d'un projet qui date de la fin des années cinquante, 1957 exactement, dont les emprises sont connues depuis des lustres, qui a été maintes fois revu, concerté et finalement remanié par les services départementaux après avoir été remanié par l'État. Ce projet est donc bien connu de tous et depuis longtemps. Il a abouti à une déclaration d'utilité publique (DUP) qui a déjà trente mois. Ce projet ne peut pas attendre le prochain CPER, en 2020.

Les flux les plus importants issus de nos quartiers ouest qui attendent cette desserte ne disposent, pour s'écouler vers l'actuelle entrée de la pénétrante, que de deux voies insuffisantes : l'ex nationale 85, communalisée aujourd'hui et enserrée dans une urbanisation assez dense qu'il n'est pas possible d'adapter et une suite de routes communales de dessertes locales, entrecoupées de sorties de maisons, qui sont étroites et accidentogènes.

L'engorgement de circulation qui en découle sur toute la partie ouest et centrale de notre ville ne doit pas durer cinq ou six ans de plus. Ce n'est pas possible. La réalisation de la fin de cet équipement apportera une solution importante à la situation actuelle. Et, pour répondre aux opposants à cet équipement qui se disent fort hypocritement favorables au transport collectif, au détriment bien sûr du transport individuel qu'est censé supporter la pénétrante, la finition de la pénétrante permettra, je pense, la mise en œuvre d'un élément de transport collectif rapide qui viendra compléter les projets actuels de desserte de la gare et pourra rentrer en réseau avec une exploitation de la voie des CP en axe de transport collectif. La finition de la pénétrante est donc aussi une opportunité de renforcement du transport collectif. On ne met pas que des voitures sur une route, on y met aussi des autobus. J'aimerais que l'on sorte d'un discours purement dichotomique qui ne correspond à aucune réalité.

Pour être complet sur ce sujet, je ne peux accepter l'argument qui consiste à dire que le coût de l'ouvrage représenterait la totalité du budget des points noirs d'une année. Cet argument ne tient pas lorsqu'on sait que les travaux ne peuvent pas durer moins de trois ans et que le financement sera donc étalé au moins sur ces trois ans. Je reconnais tout à fait que le Département a déjà fait beaucoup sur ce projet avec l'entrée aux Castors et l'échangeur d'Emmanuel Rouquier, je ne l'oublie pas. Mais Grasse ne peut plus attendre. Je demande que l'on prenne en compte cette demande. Je pense que d'autres élus grassois sont tout à fait capables de faire la même. Je souhaite aussi, outre les études de réalisation qui sont programmées, qu'on se tienne prêt à entamer les premiers travaux de réalisation dès que le tribunal administratif aura rendu son jugement, s'il nous est favorable, ce que je crois réaliste.

Enfin, qu'on ne me dise pas non plus que l'inscription de la sortie à La Paoute constitue une compensation qui pourra être mise en œuvre rapidement. L'état de la procédure d'utilité publique sur ce dossier ne permet pas d'envisager le début des travaux avant fin 2018 ou 2019. Je reconnais que nous avons été très gênés par un certain nombre d'espèces protégées qui sont tellement rares que nous les retrouvons partout. Il nous reste à espérer qu'il n'y ait aucun incident dans le déroulé de la procédure de DUP, sans quoi le projet de La Paoute se retrouverait hors délai du CPER. Toutefois, convaincu de la nécessité d'être rassemblés autour de ce qui a été négocié avec l'État et la Région, et soucieux de ne pas apparaître comme un simple défenseur de mon clocher, nous voterons ce rapport en émettant la réserve que je viens d'exposer. Je vous remercie.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA, vous avez été exhaustif sur ce sujet. Je partage votre analyse sur ce que vous venez de rappeler. Je veux préciser que, sur La Paoute, nous avons obtenu, et c'est un succès important, l'inscription de ce projet dans le cadre du CPER. Cela soulagera d'autant les finances du Département et constitue une première. Aucun précédent CPER n'avait intégré des financements routiers. Comme je l'ai dit, nous avons obtenu ce financement, ce qui soulagera d'autant les finances départementales puisque

nous assumions seuls ce projet. Il est désormais inscrit au CPER et il est pour moi prioritaire. Vous avez fait écho des prises de position d'associations dans les colonnes de *Nice Matin* cette semaine. J'ai répondu très précisément sur les deux sujets. Sur La Paoute, nous sommes en cours de procédure. Il y a des obstacles, comme chaque fois malheureusement pour ce type de projet. Je souhaite que nous allions le plus vite possible. Ce n'est pas un sujet budgétaire, nous le programmons, l'État et la Région désormais nous soutiennent dans le cadre du CPER. Quant au débat sur la pénétrente, je redis mon attachement à son aboutissement.

M. VIAUD.

M. VIAUD.- Pour venir compléter vos propos et répondre à l'intervention de M. VINCIGUERRA, je comprends la défense des intérêts de notre territoire mais je voudrais rappeler que jamais les dossiers routiers n'avaient avancé aussi vite que sous la présidence d'Eric CIOTTI de notre assemblée départementale. Vous avez rappelé à juste titre que 1,5 M€ avaient été engagés pour Les Castors, ce qui a permis de désengorger fortement le chemin des Chênes. Vous avez rappelé que, le lendemain des élections municipales, Eric CIOTTI était venu à Grasse poser la première pierre du double échangeur Emmanuel Rouquier qui était attendu depuis près de dix ans. Une négociation forte a également été obtenue par le Président du Conseil départemental pour que soient inscrits ces 17 M€ sur La Paoute qui permettront de soulager la circulation, puisque ce giratoire absorbe 40 000 véhicules par jour.

J'ai confiance dans le travail mené. Nous avons une position commune de soutien à la pénétrente entre l'Alambic et Jean Girard. Je sais que les services départementaux sont mobilisés pour ça et font face à de nombreuses attaques ou de nombreux recours. J'ai confiance dans la détermination du Président pour aller au bout de ce projet. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

M. GINESY ne prend pas part au vote.

12. BP 2017 – POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. GINESY.- Ce rapport marque lui aussi un choix politique fort. Les 105 M€ affectés à différents projets traduisent concrètement l'engagement volontariste du Département et de son Président pour un maintien financier fort à destination des collectivités locales. Le premier d'entre eux et le point central de ce rapport, au-delà des engagements du Département en matière d'aide aux collectivités, reste la création du programme budgétaire de l'EPTB. Nous le dotons de 23 M€ afin de gérer, à l'échelon du département et d'une partie des bassins versants situés dans le Var et des Alpes de Haute-Provence, les problématiques d'inondation, d'aménagement et de gestion de l'eau.

Par ailleurs, je vous propose également d'acter 24 opérations financées dans le cadre du programme de l'Agence de l'eau 2016 et enfin, de donner délégation à la commission permanente pour valider le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

M. Le Président.- Merci. M. TUJAGUE

M. TUJAGUE.- Comme d'habitude, nous approuverons ce rapport, tout en n'ayant pas voté le budget. Nous l'approuverons parce que son contenu est bon. Pour la prévention des inondations, la création de l'EPTB représente une avancée sur laquelle je me suis prononcé depuis le premier jour. Je vous remercie, M. le Président, d'avoir agi pour que toutes les intercommunalités se retrouvent autour de ce projet.

Je voudrais tout de même redire que les autres actions de solidarité seront un peu affectées en 2017 puisqu'il y aura une diminution. De même, vous l'avez sûrement entendu M. le Président mais il est bon de le rappeler, aujourd'hui, en haute montagne, c'est le rôle essentiel que jouent les syndicats mixtes pour la gestion de toute une série d'équipements publics. Deux vallées de haute montagne, la Roya et la Bévéra, sont aujourd'hui en difficulté et ceci malgré les équipements publics nombreux réalisés dans cette vallée, grâce d'ailleurs au dynamisme et à la ténacité des élus précédents, en l'occurrence le sénateur José BALARELLO et Gilbert MARY. Je pense qu'il faudrait que notre assemblée, ou en tous cas nos services, réfléchissent à créer quelque chose qui viendrait structurer et organiser la gestion de l'existant et de ce qui fait défaut dans la vallée de la Roya, et sans doute dans celle de la Bévéra.

M. Le Président.- Merci. Vous évoquez la baisse des crédits. C'est une prévision. Nous verrons ce qu'il en sera au compte administratif. Nous ne sommes pas aujourd'hui, bien au contraire, dans une logique de diminuer les aides aux collectivités. Vous le verrez lorsque le rapport de la Chambre régionale nous sera remis. C'est un point qui sortira et qui sera fortement mis en exergue. Il nous distingue d'autres collectivités départementales en France. Par rapport aux difficultés qui sont celles que j'évoquais ce matin – baisse des dotations, augmentation des allocations individuelles de solidarité – beaucoup de collectivités ont fait le choix de diminuer drastiquement, voire de supprimer l'aide aux communes. Vous êtes bien placé pour savoir que ce n'est pas le cas, bien au contraire.

Il y a aujourd'hui un ajustement, une montée en puissance de certains crédits sur les syndicats mixtes, et un effort sur l'EPTB. C'est un effort qui soulage les communes. Je veux le souligner. Vous dites que l'on consacre 23 M€ sur l'EPTB et que cela se fait au détriment des communes. Or, l'effort consenti sur l'EPTB est un effort qui relevait pour beaucoup des collectivités communales ou des établissements publics intercommunaux. Ainsi, si dans le cadre du plan de relance nous abondons les crédits sur la prévention des risques, ce sera au profit des communes. Globalement, nous avons donc une aide beaucoup plus forte, puisque ce que nous faisons sur les syndicats mixtes participe aussi d'une grande politique d'aménagement du territoire. M. TUJAGUE, nous vous démontrerons qu'il y a là-dessus, et vous le savez, un engagement très fort pour les communes. C'est la marque, et j'ai souhaité qu'elle le demeure, de l'engagement de notre collectivité départementale.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

13. DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT ANNUEL 2015 DU DEPARTEMENT

M. VIAUD.- Je pense que tout le monde a lu ce rapport. Nous l'avons évoqué dans la commission écologie et développement durable ainsi que dans la commission finances, administration générale et moyens. Je vous propose simplement de prendre acte de ce rapport.

L'assemblée départementale prend acte de la présentation dudit rapport annuel.

14. BP 2017 – POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA GESTION DES RISQUES

M. VIAUD.- Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité de la commission écologie et développement durable ainsi que de la commission finances, administration générale et moyens. Je pense que tout le monde a pris connaissance de ce rapport qui a pour objet la présentation des grands axes de la politique de l'environnement et de la gestion des risques au travers des différents programmes qui la composent : les espaces naturels, la forêt, l'entretien et les travaux sur les parcs naturels départementaux et sur les bases Force 06, ainsi que le programme eau, milieu marin, déchets et énergies. Je vous propose de délibérer.

Le rapport n° 14, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

15. TRANSFERT DE COMPETENCES A LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR AU TITRE DE LA LOI DU 7 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE – PLANIFICATION DES DECHETS

M. ROSSI.- Ce rapport organise le transfert à la Région des compétences départementales en matière de planification, de prévention et de gestion des déchets. Il indique les ressources nécessaires à l'exercice de ces compétences. Le Département et la Région se sont entendus sur les modalités financières et sur les modalités de transfert des agents. Au terme de cet accord, la dotation s'établit à 66 828 €. Un agent sera transféré. Le dossier a été soumis à la commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées, qui a donné un avis favorable, de même que le comité technique départemental et le comité technique régional. Une convention a été établie en vue d'acter le transfert. Il vous est demandé d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à la signer. Il y a eu un avis favorable des commissions avec un avis réservé du groupe Socialiste et écologiste.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Juste un mot de pure forme, puisqu'il s'agit d'une application de la loi NOTRE. Je ne vois pas pourquoi nous voterions contre une application de la loi. Cela explique aussi une partie de nos votes favorables. Je veux quand même souligner que nous transférons un dossier sur lequel il n'y a pas lieu d'être fiers. Nous sommes toujours, dans notre département, dans une application très partielle voire complètement nulle de la loi dite Grenelle, avec les pourcentages de valorisation matière qui étaient parfaitement définis et qui ne sont pas respectés.

Nous transférons à la Région un dossier où le principe de proximité n'est pas respecté dans les Alpes-Maritimes. Nous exportons en effet vers des décharges à l'extérieur du département encore environ 20 000 tonnes de déchets directement après la collecte, plusieurs dizaines de milliers de tonnes de mâchefers issues des incinérateurs qui sont pérennes : on se demande pourquoi. Nous transférons pas mal de boues de stations d'épuration à l'extérieur du département. Nous ne sommes donc pas respectueux du principe de proximité.

Bref, il y a un certain nombre de défauts dans cette politique dont nous ne sommes pas seuls responsables. Nous sommes en effet confrontés à une politique de chiens de faïence mise en place par la loi elle-même qui nous rend rédacteurs d'un document de prescription, mais qui ne nous donne strictement aucun pouvoir sur les réalisations et les équipements

donnés aux EPCI. Dès lors, nous pouvons parfaitement prescrire un certain nombre de choses, mais les EPCI sont ensuite libres de refuser de le faire. C'est effectivement ce qui se passe.

Il y a eu une véritable intervention du Département pour que soient traités sur le territoire départemental une forte majorité des déchets qui y sont produits, mais il reste que nos outils de traitement sont tels à l'heure actuelle qu'ils ne nous permettent absolument pas de respecter les pourcentages prévus par la loi. Plusieurs groupes de pression imposent leurs systèmes de traitement alors qu'il faudrait que l'on réussisse à les faire évoluer. Je ne dis pas qu'il faudrait supprimer les systèmes de traitement actuels, qui sont pour l'essentiel des systèmes d'incinération, mais que l'on pourrait au moins rentrer dans une démarche de substitution progressive, tout en respectant les intérêts des prestataires.

J'ai eu l'occasion de demander un rendez-vous au responsable de la politique environnement du Conseil régional. Je lui ai dit ce que je pensais. Je n'attends pas grand-chose d'une révision éventuelle des plans, puisque, comme la situation dans laquelle nous sommes se répète dans de nombreux départements de la Région, le travail de celle-ci va être encore pire que celui que nous n'avons pas pu mener à bien. J'exprime donc ce qui pour moi est un désabusement. C'est très dommage, nous avons raté une opportunité avec le dernier plan des déchets, et nous sommes dans une situation qui n'est pas correcte.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA. Vous êtes assez sévère sur ce résultat. Je ne vais pas ouvrir un débat sur le bilan de la politique déchets, mais nous avons quand même bien progressé. Aujourd'hui, la gestion par certains syndicats, notamment le SMED, marque un progrès très considérable. Je veux en remercier notamment M. DELIA, le nouveau président de cette structure dont la gestion est exemplaire et dont la politique permet de répondre à plusieurs sujets. Nous avons quand même beaucoup progressé sur ce plan.

Le rapport n° 15, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

17. STRATEGIE LOCALE DE GESTION DU RISQUE INONDATION (SLGRI) SUR LE TERRITOIRE A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) NICE-CANNES-MANDELIEU – AVIS DU DEPARTEMENT

M. SEGURA.- La stratégie locale de gestion du risque inondation a été élaborée conjointement par l'État et par le Département, en concertation avec les acteurs locaux. Compte tenu des intempéries d'octobre 2015 et de l'instruction gouvernementale relative à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes, cinq objectifs ont été définis :

- améliorer la prise en compte du risque d'inondation et de ruissellement urbain dans l'aménagement du territoire et l'occupation des sols ;
- améliorer la prévision des phénomènes hydrométéorologiques et se préparer à la crise ;
- poursuivre la restauration des ouvrages de protection et favoriser les opérations de réduction de l'aléa ;
- améliorer la perception et la mobilisation des populations face au risque inondation ;
- fédérer les acteurs du TRI Nice - Cannes - Mandelieu autour de la gestion du risque inondation.

Sur le plan opérationnel, les mesures de la SLGRI sont déclinées au travers des six programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et par une série d'actions spécifiques programmées à partir de janvier 2017 pour une durée de six ans. Ces actions

spécifiques n'appellent pas de financements complémentaires. La SLGRI fait l'objet d'une consultation et doit être approuvée par arrêté préfectoral avant le 22 décembre 2016.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Concernant le périmètre du TRI, d'après la définition donnée par l'État, il semble que ce périmètre se limite au littoral, alors que ce risque important se présente à peu près partout. Lors des pluies de la semaine dernière, c'est à Saint-Vallier que s'est produit un aléa supérieur à ce qui était attendu. Il serait de notre devoir de rappeler à l'État que les problèmes ne se limitent pas au littoral. Nous nous étions déplacés ensemble, M. le Président, suite à une inondation qui avait touché durement Auribeau-sur-Siagne. Cette commune ne se situe pas sur le littoral. Il faudrait donc rappeler à l'État que l'évolution de l'aléa ne se limite pas au littoral mais porte sur l'ensemble du département.

M. Le Président.- Dont acte.

Le rapport n° 17, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

16. **SYNDICAT MIXTE POUR LES INONDATIONS, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'EAU (SMIAGE) MARALPIN – CONVENTIONS DE TRANSFERT**

M. SEGURA.- Dans un contexte d'évolution législative importante qui clarifie les compétences dans le domaine de la gestion des cours d'eau et de la prévention des inondations au bénéfice des EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018, l'assemblée départementale, lors de sa réunion en date de 22 septembre 2016, a approuvé la création du syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau, le SMIAGE maralpin, et en a validé les statuts. La création du SMIAGE s'inscrit dans une logique de deux cycles : cycle I année 2017 et cycle II année 2018.

Le cycle I comprend une phase de préfiguration, avec une prise en charge de la compétence GEMAPI par le territoire, avec la définition d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau, et par le biais de contrats territoriaux établis à l'échelle des bassins versants par les EPCI et le syndicat mixte. Quant à la phase de réalisation, elle couvre les actions portées par le Département qui lui transfèrera l'intégralité de ses compétences et missions.

Concernant le cycle II en 2018, il s'agira de la révision des statuts pour inscrire les modalités de prise en charge de la compétence GEMAPI par le syndicat mixte, en accord avec les EPCI à fiscalité propre, avec également la demande de labellisation d'EPTB et le développement d'une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques. Le Département, dans ce cadre, a décidé de transférer au SMIAGE maralpin l'intégralité de ses compétences et missions relatives à la gestion des cours d'eau, à la ressource en eau et à la prévention des inondations. Cette décision a été actée lors de l'assemblée départementale du 22 septembre 2016. Il convient donc d'organiser ce transfert au travers d'une convention entre le Département et le SMIAGE, définissant notamment les conditions de transfert au SMIAGE des compétences et missions ainsi que les marchés correspondants, la mise à disposition par le Département des moyens matériels en faveur du SMIAGE, les modalités d'intervention du service Force 06 au profit du SMIAGE, le partenariat avec le laboratoire vétérinaire départemental, les conditions de mise à disposition des ressources humaines, et les modalités de versement de la contribution départementale.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai pas vu apparaître la ressource en eau parmi les compétences transférées au SMIAGE. Cela figurait dans le premier rapport mais plus dans celui-ci. En commission, on m'a assuré que la ressource en eau était aussi transférable et transférée. Je redoute tout de même un problème juridique lié au fait que cette possibilité de transfert figure dans un rapport et non dans l'autre. J'aurais souhaité une note au rapporteur à ce sujet.

M. Le Président.- Nous avons déjà délibéré. Nous l'avons bien vérifié.

M. VINCIGUERRA.- J'entends bien, mais lorsqu'on refait une énumération des compétences transférables, il serait préférable de ne pas en oublier une.

M. Le Président.- Nous l'avons vérifié. Ce rapport, qui comprend la création de l'EPTB, est important. C'est un acte majeur dans la prise en compte de la protection de nos populations. C'est même historique. Nous n'aurons plus qu'une structure qui sera en charge de la prévention du risque inondation et de la protection des populations. Tous les moyens humains, matériels et budgétaires seront mutualisés, avec un abondement que nous avons évoqué tout à l'heure et avec le doublement de la participation du Département, comme je l'ai dit à plusieurs reprises.

Je veux attirer votre attention sur le caractère historique de cet établissement public qui fonctionnera à partir du 1^{er} janvier prochain et auquel nous allons donner une ambition très forte pour aller encore plus vite. Je m'en suis entretenu avec le nouveau Préfet des Alpes-Maritimes, Georges-François LECLERC. Je veux d'ailleurs lui souhaiter la bienvenue dans notre département et lui dire combien nous sommes attentifs à entretenir des relations de travail étroites et fructueuses avec l'État qu'il représente dans le département. Je lui adresse mes vœux de plein succès dans la mission qui est la sienne et dans cet exercice de responsabilité particulièrement difficile.

Le rapport n° 16, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

18. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) – PRIMAGAZ CARROS

M. GINESY.- Il s'agit là d'un dossier sur lequel je vais m'efforcer d'être le plus précis possible tout en ayant une certaine concision dans mes propos. Ce rapport a en effet fait l'objet d'avis réservés voire défavorables en commission, et il est nécessaire de faire de l'histoire. Tout d'abord, je veux préciser que nous avons beaucoup échangé autour de ce dossier Primagaz avec le maire de Carros qui est ici présent et qui a apporté tout son soutien et toute sa science à cette affaire délicate. C'est une affaire qui ne relève pas directement de la compétence du Conseil départemental mais bien de celle de l'État.

Il s'agit d'un site classé Seveso qui existe depuis 1996 et qui assure la distribution de gaz liquéfié (le GPL) sur l'ensemble du département. Le classement Seveso est intervenu dans le cadre des installations classées pour la protection de l'environnement. Au titre de la loi sur l'environnement, et dans le cadre du PPRT, le Préfet se devait de prendre certaines dispositions, ce qu'il a fait en 2015. Parmi ces dispositions, la loi prévoit que la commune sur le site où se trouve cette installation, que le Département et la Métropole soient parties prenantes pour les mesures de protection à mettre en œuvre. Ces mesures de protection concernent plus de 53 entreprises, plus de 300 emplois et une vingtaine d'habitations. Elles ont donc un coût très élevé.

Des solutions ont été recherchées. Le coût est de 18,75 M€ dont 1,87 M€ pour le Département. Pour la société Primagaz, la solution proposée n'était pas possible. Des solutions alternatives ont été recherchées. La première était de sortir cet établissement des sites classés, ce qui devait nous permettre à moindre coût de protéger les populations. Cette première piste a été approfondie. En descendant en dessous des 50 tonnes, il y avait une possibilité d'avoir un établissement qui, tout en respectant la réglementation, ne coûterait pas aussi cher que ce que coûteraient les mesures pour protéger la population et les entreprises de Carros.

Malheureusement, la législation n'a pas permis au maire de Carros de pouvoir maintenir cet établissement sur la zone industrielle de Carros, compte tenu du classement Seveso qui empêche l'implantation d'une entreprise. C'est incompréhensible mais c'est une réalité sur le plan administratif. Dès lors, les services de l'État ont recherché d'autres sites. Parmi les différents sites possibles dans le département, une localisation a été trouvée sur la commune de Malaussène.

La première démarche de l'État a été malheureuse et ni les élus ni les populations n'ont été correctement informés sur l'implantation de ce site. Les propositions ne convenaient pas, sachant que le maire de Malaussène avait envisagé de faire des zones concernées des zones agricoles. Cela a donné lieu à un mouvement des populations et à un refus du maire de Malaussène, avec en même temps une sollicitation du parlementaire que je suis sur ce secteur. Je me suis adressé au Préfet des Alpes-Maritimes, et nous sommes allés ensemble, avec le maire de Malaussène, porter ce sujet et essayer de trouver des solutions. Je précise en effet que plus de 11 000 foyers sont à ce jour desservis par le gaz. Nous sommes donc devant un mix énergétique face auquel il nous faut apporter des solutions et garantir la sécurité.

Sur la proposition du maire de Malaussène, après qu'il ait été consulté, plusieurs solutions ont été envisagées dont une qui a été retenue par les services de l'État et par Primagaz. Cette solution porte sur un terrain situé près d'une carrière, toujours sur la commune de Malaussène mais en dehors de la zone agricole. J'ai eu le maire de Malaussène au téléphone encore ce matin et il semble que, pour lui et son Conseil municipal, il y aurait un accord sur ce sujet. Il doit le proposer demain matin en Conseil municipal. Bien que cette installation ne nécessite pas une déclaration au titre des ICPE ni aucune autorisation, il semble qu'il y ait un consensus aujourd'hui sur le projet prévu.

Ce dossier a mûri, il a évolué, il permet aux finances du contribuable des Alpes-Maritimes de ne pas être mises à contribution de façon exagérée. Une relocalisation avait également été envisagée sur le Bec de l'Estéron mais ce n'était pas techniquement favorable. Quoi qu'il en soit, j'invite ceux qui ont émis un avis réservé ou contre à réviser leur position. C'est un projet qui mérite aujourd'hui un consensus sur le sujet.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Malgré toute l'estime que je porte au collègue rapporteur, et il sait que je lui porte une estime réelle, je ne réviserai pas mon avis. Ce sujet n'est pas simple. J'estime devoir m'y opposer, ce qui n'est pas facile parce qu'il s'agit d'un sujet complexe. Je vais essayer de m'expliquer tout en restant concis.

Ce rapport propose la signature d'une convention multipartite de financement de la relocalisation de l'entrepôt Primagaz de Carros vers la commune de Malaussène. Je rappelle que la population de Malaussène a clairement manifesté son opposition à l'installation de cet équipement sur la commune, dans une mobilisation très résolue que j'ai rarement vue aussi déterminée dans d'autres combats locaux. J'atteste que cette détermination existe toujours.

Le rapport comporte deux parties. La première s'applique à démontrer que le maintien sur place est quasiment impossible, par son coût et par les contraintes de délocalisation des entreprises concernées par le PPRT. Il n'est pas question pour moi de contester la nécessité de délocaliser cet équipement. Je rejoins tout à fait la position exprimée par M. GINESY et soutenue par le maire de Carros : il n'est pas possible de conserver un établissement soumis au PPRT à cet endroit-là compte tenu, non seulement du coût mais également des conséquences sur l'ensemble des entreprises voisines. Nous allons donc passer sur cette partie du rapport que j'approuve.

Et puis, il y a une seconde partie qui consiste à expliquer les raisons pour lesquelles le Département s'associe à la décision de relocaliser cet équipement sur la commune de Malaussène. Lorsqu'une collectivité s'associe à une décision impopulaire – elle peut le faire et c'est même parfois louable de le faire – elle doit le faire en étant claire sur tous les aspects de cette décision et en ne laissant rien dans l'ombre. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le rapport qui est proposé à notre vote manque singulièrement de cette élémentaire franchise et qu'il comporte de nombreuses omissions importantes.

Tout d'abord, le rapport omet de rappeler que l'obligation de mettre en œuvre un PPRT est liée non pas au débit annuel de l'équipement qui est rappelé mais à son tonnage, c'est-à-dire à sa capacité de stockage, qui n'est pas rappelée. En dessous de 50 tonnes, on peut installer un site de stockage sous le régime de la simple déclaration sans aucune autre démarche d'autorisation. Au-delà de 50 tonnes, le PPRT s'impose. Cela n'est pas dit dans le rapport. La législation institue donc une sorte de bypass qui permet à une installation qui devrait être classée d'échapper à tout classement, à toute autorisation préalable, à toute préoccupation, si elle arrive à restreindre son tonnage, celui-ci s'appliquant à un même produit soumis aux mêmes manipulations. Je trouve que cet état de la loi est pour le moins singulier mais nous n'en sommes pas responsables.

D'autre part, le rapport omet de signaler la contenance de l'équipement de Carros qui, à l'heure actuelle, peut accueillir 185 tonnes de gaz, soit largement au-dessus des 50 tonnes. C'est cela qui impose le PPRT. Il est bon de savoir qu'à l'heure actuelle, ce stockage permet d'accumuler 185 tonnes de gaz. Ce stockage est utilisé par plusieurs exploitants, outre Primagaz. Cela non plus, le rapport ne le dit pas.

Le rapport, enfin, omet de dire que, si Primagaz peut se contenter d'un stockage de 50 tonnes, un tel équipement ne pourra pas accueillir les autres exploitants et que, par conséquent, les autres exploitants devront trouver un autre emplacement et qu'à ce jour nous ne savons rien de leurs intentions. Même si certains de ces exploitants ont des dépôts dans le Var qui leur suffiront, au moins un ou deux devront solliciter – d'ailleurs ils n'auront rien à solliciter s'ils sont sous le régime de la simple déclaration – et implanter ailleurs d'autres stockages de moins de 50 tonnes.

De ces quatre précisions, on tirera bien évidemment les conclusions suivantes, que l'on doit inclure dans le raisonnement et que le rapport n'inclut pas. Tout d'abord, ce rapport ne règle en aucune manière le problème dans son ensemble, puisqu'il reste 135 tonnes à traiter. Deuxièmement, si les autres exploitants du stockage de Carros veulent se réimplanter pour continuer leur activité, et il faudra bien qu'ils la continuent, ils pourront le faire eux aussi sous le régime de la simple déclaration, où ils le souhaiteront, sans que l'on ait quelque moyen de s'y opposer. Nous allons donc avoir de nouvelles surprises. Au passage, ces exploitants seront fondés à demander les mêmes aides que Primagaz. Nous sommes en train d'ouvrir une boîte de Pandore. De sorte que l'adoption de ce rapport met en œuvre un engrenage à la mécanique imprévisible et imparable que nous ne contrôlerons pas.

Pour conclure, je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur trois autres aspects peu acceptables. Premièrement, le rapport introduit une convention dont un des aspects consiste à apporter un financement public à la relocalisation d'une entreprise privée. Cela me paraît très contestable, quel qu'en soit le motif. En outre, la convention introduite sera signée par le Conseil régional, la Métropole, l'État et le Département. La commune de Malaussène n'est même pas invitée à la signature de ce document. Pour un Département qui se dit champion de l'aide aux collectivités, ce type de mépris pour une commune vient démentir l'affichage d'une préoccupation de solidarité envers les communes de notre territoire puisqu'on en viole une contre son consentement, même si on a réussi à l'obtenir ensuite, sans même l'associer à la signature d'un document qui valide l'installation d'un équipement contre les protestations et la mobilisation de la population de ladite commune.

Troisièmement, cette péripétie signale un des aspects pervers de l'Opération dite d'intérêt national de la plaine du Var : quand une entreprise gêne sur le territoire de l'OIN, on vire ladite gêne hors de son périmètre, dans une commune du haut pays qui ne peut pas se défendre et doit avaler la couleuvre sans mot dire. C'est sans doute ce que le préfigurateur de l'OIN, M. BAHUGNE, appelait il y a déjà quelques temps un « effet de bord ». C'est le premier de ces effets de bord, et on peut en craindre d'autres après ce précédent. Personnellement, je ne peux en aucun cas voter un tel rapport, ni sur la forme ni sur le fond. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Le Président.- M. SCIBETTA.

M. SCIBETTA.- Vous l'avez tous dit, il s'agit d'un dossier très complexe qui a nécessité la mise en place d'un comité de pilotage pour essayer de trouver des solutions. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce que vous venez de dire M. VINCIGUERRA. Tout d'abord, vous avez commencé par affirmer que la situation actuelle n'était pas acceptable et qu'il fallait trouver des solutions. Juste après, vous faites un procès d'intention à l'OIN sur la volonté de se débarrasser de Primagaz à Carros. Cela ne correspond absolument pas à la réalité.

Comme l'a précisé le rapporteur, cette entreprise de Carros impacte le développement économique. Plusieurs entreprises et plusieurs emplois sont concernés. Il ne faut pas oublier les équipements publics comme le SDIS qui est obligé de déménager, ou encore les ateliers municipaux. En tant que maire de Carros, je ne peux pas accepter cette situation mais j'ai été très ouvert à toute proposition, en indiquant que j'étais preneur de toute solution susceptible d'être trouvée sur le site de Carros. Il n'était pas question pour moi de renvoyer la balle à un autre collègue. Or, comme l'a précisé M. GINESY, ce n'était pas possible, compte tenu du plan de prévention des risques qui était en préparation et du classement Seveso. Nous ne pouvions pas garder cette activité à Carros, même avec un tonnage réduit de moins de 50 tonnes. Vous avez raison, c'est une aberration, mais c'est malheureusement la loi et nous ne pouvons y déroger.

Le protocole prévu doit être obligatoirement signé par les différentes collectivités impactées par le PPRT – à savoir l'État, la Région, le Département et la Métropole – et Primagaz. Aucun autre acteur n'est concerné par ce protocole, même pas la ville de Carros. C'est comme ça, c'est la loi. On ne peut pas dire que le Département ne veut pas s'associer alors qu'il est un des acteurs et qu'il s'associe comme les autres acteurs, parce qu'il respecte simplement la loi. Nous n'avons pas d'autre possibilité.

Deux éléments sont prévus dans le protocole. Le premier concerne l'application du PPRT tel qu'il est prévu, avec ses conséquences, ce que cela coûte, et la participation de chaque collectivité concernée. Deuxième élément : on envisage une délocalisation. Deux sites

avaient été repérés. Le maire de Malaussène et la population de cette commune ont réagi. Ces deux sites avaient fait l'objet d'études suffisamment avancées. C'est la raison pour laquelle ils figurent dans le protocole. Néanmoins, il est précisé, comme vous avez pu le lire, que cela reste ouvert. Si d'autres sites sont proposés, un avenant sera voté et signé, et il permettra de prendre en compte ces nouveaux sites. Nous ne pouvions pas faire autrement. Il fallait avancer et écrire quelque chose avant la fin de l'année. Nous ne pouvions pas remettre en question tout ce qui avait été dit. Cette ouverture permet de proposer l'application de la délocalisation sur un autre site. Le troisième site semble faire l'objet d'une certaine adhésion, en tous cas de la part des élus, puisqu'il est moins impactant.

Concernant le tonnage, cela n'a rien à voir avec l'exploitation actuelle sur Carros qui s'établit à 185 tonnes. Ce sera là-bas moins de 50 tonnes. Ce sont donc deux exploitations différentes qui n'ont pas le même degré de dangerosité. Le premier est soumis à autorisation, le deuxième simplement à déclaration. En termes de dangerosité, c'est l'équivalent d'une station-essence.

Primagaz est prête à accepter d'être délocalisée et a indiqué qu'elle ne s'occuperait que de ses propres clients. Il n'y aura donc pas d'augmentation du nombre de rotations des camions. Primagaz assurait la sous-traitance pour d'autres opérateurs qui ont d'autres sites et qui se débrouilleront. Ces autres opérateurs ne sont absolument pas concernés. Vous êtes en train encore une fois d'envisager des hypothèses qui font simplement peur et qui essaient de mettre le doute, en expliquant que les autres entreprises seront en droit de demander la création d'un site. Nous n'en sommes absolument pas là. Les autres ne sont en droit de rien demander du tout. S'ils peuvent se débrouiller par eux-mêmes, ils se débrouilleront par eux-mêmes. Vous dites même qu'ils seront en droit de solliciter un financement public. C'est totalement faux. Ils n'ont rien à demander, ils ne sont pas concernés. C'est uniquement Primagaz qui est concernée, et pas les autres. Quand vous dites que vous ne comprenez pas que le public finance un transfert d'un équipement privé, je rappelle que c'est ce que prévoit la loi. Le Département, comme la Région et la Métropole, ne fait que respecter la loi.

A ce jour, le protocole a été voté par la Région et sera voté par la Métropole avant la fin de l'année. Il manque le vote du Département et j'espère qu'il interviendra aujourd'hui. Cela permettra de prendre à la fois acte des mesures du PPRT – c'est considérable, puisque la participation du Département est de plus de 1,8 M€ – et en même temps, de cette ouverture possible. Nous espérons tous que nous irons vers cette ouverture, en associant l'ensemble des acteurs, et plus particulièrement le maire de Malaussène. C'est ce qui a été fait par Madame la Sous-préfète de la montagne, et ils sont en relation constante pour faire avancer ce dossier.

M. Le Président.- Merci. M. GINESY.

M. GINESY.- Dans le droit fil de ce qui vient d'être dit, j'aurais aimé que notre collègue M. VINCIGUERRA, que je rejoins souvent sur certaines positions, n'agite pas une peur qui n'existe pas à mon sens. Lorsqu'il explique que les 50 tonnes ne sont pas inscrites dans le rapport, c'est vrai mais, comme je l'ai évoqué en présentant le rapport, il est de l'affaire de l'État de le vérifier. Vous dites qu'il y aura d'autres fournisseurs de gaz qui viendront, qui s'installeront et qui bénéficieront d'aides publiques : non. Nous sommes là sur l'application de la loi sur le cas de Primagaz. Il n'est pas question que les autres fournisseurs puissent bénéficier d'argent public. L'État doit assurer un contrôle afin que l'installation de Malaussène ne dépasse jamais les 50 tonnes et reste dans le cadre réglementaire de l'installation d'une station-service.

Sincèrement, il y a dans les moyen et haut pays énormément de gens qui se servent du gaz aujourd'hui, qui sont des clients potentiels et qu'il ne faut pas priver de la possibilité

d'avoir cette énergie que je considère être une énergie de proximité qui nous évite d'avoir recours à celle qui est trop condamnable. C'est une capacité que nous devons conserver. M. VINCIGUERRA, vous imaginez qu'il pourra y avoir demain des demandes d'extension sur ce site. C'est un peu ce qui est dans l'esprit des gens : on installe aujourd'hui une station-service à 50 tonnes et il y aura demain des extensions. Non ! Il faudra passer par une autorisation d'État et c'est à l'État d'assurer ce contrôle.

Quand on se compare à l'installation d'une station-service, il y a bien des secteurs dans les moyen et haut pays où les habitants demanderaient l'installation d'une station-service essence. Primagaz est prête à s'installer chez nous et nous la faisons fuir alors que nous sommes globalement parvenus à trouver un consensus. C'est une bonne solution. Le terrain qui nous est proposé est validé par les services de l'État, par Primagaz et par les services du Département. Nous vous proposons aujourd'hui de contractualiser cela dans une convention, et je ne pense pas que le Département ne soit pas dans son rôle. Celui-ci lui est aussi imposé par la loi sur l'environnement.

M. Le Président.- Merci. M. VINCIGUERRA, vous avez beaucoup parlé, nous n'allons pas débattre pendant une heure et demie de Primagaz.

M. VINCIGUERRA.- Je veux juste dire que je n'ai jamais voulu faire peur à personne. J'ai simplement rapporté un certain nombre de faits qui sont patents, et vous le savez.

M. Le Président.- Je tiens à dire combien cette procédure me semble stupide et combien elle marque les incohérences de notre pays. On nous dit que si Primagaz reste à Carros, 18 M€ de travaux sont nécessaires et qu'il faut donc déménager l'entreprise, en l'occurrence à Malaussène, dans une structure beaucoup plus petite qui, quant à elle, ne nécessite aucune protection. La logique – mais ceux qui nous gouvernent ne sont pas forcément logiques – aurait été de dire : Primagaz fait une structure plus petite à Carros et reste à Carros. Le problème aurait été réglé, sans aucun impact sur l'argent public. Ce n'est pas aux contribuables de payer pour Primagaz. Nous sommes dans Kafka. Cette affaire est le signe de l'absurdité dans laquelle nous sommes tombés : 18 M€ d'argent public pour que cette entreprise reste à Carros, et il faut payer le déplacement, alors qu'elle ne sera plus ensuite ni classée ni dangereuse. Il suffirait de prévoir une structure plus petite à Carros, aux frais de cette entreprise. Ce n'est pas aux contribuables de payer ! Voilà des années que je dis la même chose. Cette affaire a été menée de manière étonnante, où on impose au Département au début de payer 2 M€ si elle reste à Carros.

M. VINCIGUERRA.- Je vous signale que pour partie, vous venez de dire exactement ce que j'ai dit.

M. Le Président.- J'évoquais la durée votre intervention, non la qualité. Je vous propose, mes chers collègues, de mettre aux voix ce dossier. C'est un moindre mal, même si personnellement, je ne m'en satisfais pas.

Le rapport n° 18, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA).

Suspension de séance à 13 h 30 et reprise à 15 h 00.

19. BP 2017 – POLITIQUE TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS ET POLITIQUE DES PORTS

Mme BENASSAYAG.- Le coût total des politiques transports et déplacements et ports représente un montant de 36 M€. Ces politiques se concentrent autour de trois points. Le premier concerne le programme des transports départementaux. Il est un peu particulier cette année compte tenu de son transfert à la Région en 2017. A l'exclusion des services de transports spéciaux pour les élèves handicapés, les transports départementaux seront transférés à la Région. Il est ainsi prévu un transfert au 1^{er} janvier 2017 pour les services non urbains, réguliers et à la demande, et à compter du 1^{er} septembre 2017 pour les services scolaires, le transport des élèves et étudiants handicapés restant de la compétence du Département. Toutefois, afin de conserver une date unique de transfert, la Région a confié au Département par convention la gestion du réseau de transport interurbain du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017. Les montants financiers correspondants seront remboursés au réel par la Région au Département. La convention provisoire fait l'objet d'un rapport spécifique intégré à l'ensemble de la problématique de transfert des transports à la Région, ce que nous verrons dans la prochaine délibération. Le budget de fonctionnement s'élève à 11,74 M€. A ce montant, viennent s'ajouter les dépenses de fonctionnement liées au mandat de gestion du 1^{er} janvier au 31 août 2017 pour le compte de la Région, à hauteur de 19,41 M€.

Le deuxième point porte sur le programme de transport multimodal. Un investissement de 4,14 M€ a été prévu dans ce cadre pour : la réalisation de travaux sur la voie ferrée Cannes-Grasse, l'aménagement de la ligne des Chemins de fer de Provence partie haute et partie urbaine, la remise à niveau de la ligne de la Roya, la réalisation du futur pôle d'échanges de Nice-aéroport, ainsi que des études et travaux de réaménagement des gares de Menton, Cagnes-sur-Mer et Nice-Riquier. Cela couvre aussi des études pour la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur, qui est une priorité et qui devrait désengorger le nœud niçois et marseillais.

Quant à la politique portuaire, quatre des six ports départementaux vont faire l'objet d'un transfert au 1^{er} janvier 2017 : le port de Nice transféré à la Métropole, le port de Cannes transféré à la commune de Cannes, le port de Golfe-Juan transféré à la commune de Vallauris et le port de Menton transféré à la commune de Menton. Le Département conserve la compétence pour les ports de Villefranche-Santé et Villefranche-Darse, ainsi que la gestion des voies périphériques du port de Nice. Il poursuit également son soutien aux pêcheurs professionnels ainsi qu'à la société nationale de sauvetage en mer et le maintien de la navette qui assure les traversées est-ouest du port de Nice.

En conclusion, je vous demande d'approuver les actions départementales au titre de l'année 2017 des programmes transports départementaux, transport multimodal, transports mandat de gestion et ports. Je vous propose aussi de prendre acte que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques sont inscrits au budget départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 19, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

20. TRANSFERT DE COMPETENCES A LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR AU TITRE DE LA LOI DU 7 AOUT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE – TRANSPORTS NON URBAINS, REGULIERS OU A LA DEMANDE

Mme BENASSAYAG. - Il s'agit du transfert de la compétence transport à la Région. Au titre de la loi NOTRe, la compétence départementale en matière de transport va être transférée à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce transfert sera accompagné du transfert concomitant par le Département des ressources nécessaires à l'exercice normal de cette compétence. Il donne lieu à une compensation financière et à un transfert de personnels.

En ce qui concerne le coût net des charges transférées, sur la base de l'année 2015 prise comme période de référence, les personnels transférés représentent 16 temps pleins. Il y a également la compensation financière d'1 ETP. Le coût net des charges à transférer est égal à 39 M€ : 38,14 M€ pour la politique transférée, 769 000 € au titre de la compensation des personnels transférés et 90 000 € au titre du droit à compensation relatif aux charges indirectes. Je vous cite simplement les points remarquables du transfert : le mécanisme de compensation avec la réforme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le transfert à la date unique du 1^{er} septembre 2017 avec une délégation de gestion au Département pour la période de 8 mois, en cas de compensation aux autorités organisatrices de la mobilité urbaine (AOMU) transférées à la Région, les abribus et la communication institutionnelle.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 20, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

21. BILAN DU TRANSPORT SCOLAIRE 2015/2016

M. Le Président.- Je suppose que tout le monde a pris connaissance de ce bilan.

L'assemblée départementale prend acte de ce bilan.

22. BP 2017 – POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIERES

M. LEROY.- Ce rapport concerne le budget primitif relatif aux infrastructures routières. L'ensemble des actions sont déclinées en cinq programmes :

- les points noirs, avec une autorisation de programme de 11,8 M€ et un crédit de paiement de 10 M€ ;
- l'aménagement du territoire et du cadre de vie, avec une autorisation de programme de 10,38 M€ et un crédit de paiement de 15,53 M€ ;
- la conservation du patrimoine, avec une autorisation de programme de 20,05 M€ et un crédit de paiement de 14,65 M€ ;
- les fonds de concours et subventions, avec une autorisation de programme de 3 M€ et un crédit de paiement de 4,3 M€ ;
- les équipements et réseaux, avec une autorisation de programme de 3,70 M€ et un crédit de paiement de 2,23 M€.

Les dépenses de fonctionnement représentent quant à elles 10,1 M€ de crédits de paiement. L'ensemble des recettes inscrites dans le cadre de cette politique s'élèvent à 0,89 M€ en investissement.

Le rapport n° 22, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

23. BP 2017 – POLITIQUE EMPLOI, TOURISME ET ATTRACTIVITE

M. GINESY.- Il s'agit dans ce dossier de deux points : le programme en faveur de l'insertion par l'emploi et des aides exceptionnelles de solidarité ainsi que le programme de développement touristique. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élèvent respectivement à 670 000 € et 90 000 € pour le programme actions en faveur de l'emploi, et à 4,13 M€ et 0,5 M€ pour le programme de développement touristique.

Je précise, pour le programme en faveur de l'insertion, qu'après le vote de la loi NOTRe, la suppression de la clause de compétence générale induit le dessaisissement du Département en matière de politique économique. Le Département souhaite cependant protéger les intérêts sociaux de son territoire en menant des actions en faveur de l'insertion, de l'emploi et de la solidarité. Il continuera donc à s'investir sur des aides exceptionnelles mises en place en 2016, suite à l'attentat du 14 juillet. Pour le développement touristique, il s'agit de la structuration et de la montée en gamme de l'offre, la contribution à la mise en réseau des acteurs du tourisme et des sports, l'aide à la valorisation des événements sportifs et culturels, le développement d'événements attractifs, les valorisations et promotions des atouts naturels et culturels du territoire des Alpes-Maritimes.

Je vous propose de donner au Département les moyens de poursuivre cette politique.
Le rapport n° 23, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

24. BP 2017 – PROGRAMME AGRICULTURE

M. BAUDIN.- Cette année, nous avons une nouveauté, toujours liée à la loi NOTRe, puisque la clause de compétence générale implique de conventionner avec la Région. Cette année, un conventionnement transitoire est intervenu. Il convient maintenant d'attendre l'approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. J'ai des informations selon lesquelles sa signature est imminente. Cela va nous permettre de poursuivre notre politique.

Cette politique couvre donc la poursuite du dispositif d'aide à l'investissement, les aides accordées au monde rural, les aides sanitaires en faveur de l'élevage, l'incitation à l'assurance grêle. Les structures œuvrant dans le monde agricole continuent à être aidées. Le plan apicole est poursuivi et même développé. Le projet « 06 à table ! », sur lequel nous avons délibéré, est en place et fonctionne extrêmement bien puisque la plateforme d'approvisionnement en produits locaux est active et nous permet aujourd'hui d'approvisionner cinq collèges : Canteperdrix à Grasse, La Chênaie à Mouans-Sartoux, La Sine à Vence, Les Baous à Saint-Jeannet et Port Lympia à Nice. Compte tenu de ce succès, cinq nouveaux collèges vont bénéficier de ce dispositif : Le Pré des Roures au Rouret, Roland Garros à Nice, Mistral à Nice, Paul Langevin à Carros et Les Mûriers à Cannes. Là encore, notre volonté était de mettre une partie en bio. Jusqu'à présent, nous n'avons pas de producteur sur cette plateforme, mais c'est là aussi imminent. Nous aurons un producteur, qui est d'ailleurs remarquable, pour mener à bien notre projet. Nous avons un second projet extrêmement intéressant, celui d'une serre à haut rendement à Sophia-Antipolis, en partenariat avec l'INRA et le lycée agricole d'Antibes.

M. le Président, j'ai assisté en votre nom à la session de la chambre d'agriculture le 22 novembre. Vous avez reçu les remerciements et félicitations de tout le monde agricole. Ils ont loué le travail effectué par le Département en faveur du monde agricole.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je voulais simplement intervenir sur le plan « 06 à table ! ». C'est une très bonne idée et une bonne expérimentation qui va prendre sa vitesse de croisière et qui sera très favorable pour l'agriculture dans notre département, sachant que cela concerne une agriculture de qualité et de proximité. Je défends aussi la notion de bio, puisque c'est également une variante de cette agriculture qui préserve la santé et l'environnement. Ce sont donc des avancées positives.

Je souligne qu'une loi a été votée à l'Assemblée à l'unanimité concernant le bio dans les cantines et dans la restauration d'entreprise. Il me semble que la date de 2020 au maximum a été fixée, lorsque tous les contrats en cours pour les cantines seront passés. Il y aura alors 40 % de produits durables, dont la moitié bio, qui seront inscrits au menu des cantines. Cela avait déjà été évoqué une première fois avant de rester lettre morte. Ce sujet revient à présent sur ce plan, sachant que, par produit durable, nous entendons circuit court, de proximité, conforme aux saisons, de bonne qualité, etc. Nous pouvons nous féliciter que tout cela aille dans l'assiette de nos collégiens.

M. Le Président.- Je vous remercie. C'est en effet un beau projet qui avance.

Le rapport n° 24, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

25. BP 2017 – POLITIQUE DU LOGEMENT – SEML HABITAT 06

M. COLOMAS.- Je vous rappelle que la politique départementale en faveur du logement recouvre des dossiers aussi divers que les aides en faveur des seniors, l'habitat rural, l'opérateur départemental Habitat 06, les projets de rénovation des quartiers anciens dégradés. Le montant de la politique logement pour l'exercice 2017 s'élève à 9,92 M€ dont 9,62 M€ en investissement et 0,3 M€ en fonctionnement.

Par ailleurs, nous sommes l'actionnaire majoritaire au sein d'Habitat 06. En conséquence, il nous faut valider les activités de cet établissement ainsi que les bilans financiers des actions menées durant l'exercice 2015, en vue de lui donner quitus dans le cadre de ses missions statutaires. D'autre part, puisque cet établissement s'agrandit considérablement, il y a lieu de procéder à une augmentation dans laquelle le Département aura évidemment le rôle le plus important.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je précise que je ne prends pas part au vote, de même que MM. BECK, CESARI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE.

Le rapport n° 25, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

MM. BECK, CESARI, CIOTTI, GINESY, ROSSINI et TUJAGUE ne prennent pas part au vote.

27. BP 2017 – POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Après la présentation de Mme BORCHIO-FONTIMP, le rapport n° 27, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

28. BP 2017 – POLITIQUE CULTURELLE

Mme DUMONT.- Ce rapport a pour objet la présentation des objectifs de la politique

culturelle et des moyens budgétaires mis en œuvre pour l'exercice 2017, soit un peu plus de 18 M€. Le Département consacre depuis de nombreuses années des moyens importants pour développer son action culturelle, et cet effort vient d'être reconnu par une étude sur le financement public de la culture en région PACA, ainsi que sur le budget de référence, celui de 2014. Avec 4,6 % de notre budget global consacrés à la culture, le Département se situe non seulement à la première place mais très au-dessus de la moyenne, qui est de 2 %. La culture est par essence un lien social. C'est un vrai rempart contre l'obscurantisme et l'ignorance.

Je vous propose pour 2017 de poursuivre et de renforcer l'engagement culturel selon les axes suivants : élargir davantage l'accès et contribuer à amener la culture au plus près du public, notamment par nos « Soirées estivales » qui, cette année, ont dépassé des records de fréquentation, mais aussi avec « C'est pas classique ! » qui a connu une édition remarquable cette année ; valoriser et préserver le patrimoine départemental ; soutenir le tissu associatif dont les retombées en matière d'attractivité et de créativité sont essentielles pour le territoire ; pérenniser les actions de lecture publique et des Archives départementales.

M. le Président, je souhaite, au nom des acteurs culturels de ce département, vous remercier encore pour le soutien indéfectible que vous apportez à la culture. Je suis fière d'être la présidente de la commission culture de ce Département à vos côtés. Merci encore pour ce soutien qui fait honneur au Département des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Je salue l'enthousiasme de la présidente de la commission qui mène celle-ci avec beaucoup d'énergie. Nous avons posé une question concernant la réduction du montant des subventions. Une réponse satisfaisante nous a été apportée. Nous voterons donc ce rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je présume qu'il y aura donc unanimité sur ce rapport, ce qui est naturel et légitime, compte tenu de l'enthousiasme placé par la présidente de la culture dans sa présentation. Je la remercie chaleureusement.

Le rapport n° 28, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

29. BP 2017 – POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Il s'agit de notre politique sports et jeunesse pour 12,73 M€. Cela nous place parmi les départements les plus ambitieux dans ce domaine en France. Nous retrouvons les différents dispositifs auxquels nous sommes habitués : les subventions aux clubs et comités départementaux pour 6,6 M€ ; les différents plans départementaux (le plan voile, le plan ski et les deux nouveaux plans que vous avez créés qui sont la natation pour le haut pays et le dispositif escalade et sports de montagne à Saint-Martin-Vésubie) ; nos participations aux accueils collectifs de mineurs et aux classes d'environnement ; et les quatre écoles départementales de neige, de montagne et de la mer.

Le rapport n° 29, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

30. BP 2017 – POLITIQUE SECURITE

M. LEROY.- Ce rapport présente les actions du Département dans le domaine de la sécurité. Ces actions se déclinent en trois points. Le premier est le règlement des loyers et

l'entretien des gendarmeries et commissariats. Dans ce domaine, les dépenses de fonctionnement sont de 5,64 M€ et les recettes de 4,76 M€. Le deuxième volet porte sur la contribution au SDIS qui s'établit à 71,5 M€. Le troisième volet concerne l'amélioration de la sécurité de proximité. Pour les fêtes traditionnelles, le plafond est passé de 3 000 € par an à 5 000 € par an. Quant à l'aide aux communes, sont concernés l'équipement de sécurité de leur police municipale et le développement de leur vidéo-protection.

Nous avons ajouté deux axes nouveaux qui viennent compléter les aides que nous apportons : les interventions auprès des collèges et des écoles pour la mise en place d'alarmes (dans le cadre de la lutte antiterroriste) et l'aide à l'aménagement, aux équipements et à la signalisation aux abords des collèges.

Voilà M. le Président rapidement présentée la politique sécurité du Département que nous conduisons traditionnellement depuis quelques années, avec les deux ajouts qui correspondent à une situation factuelle importante.

Le rapport n° 30, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

31. BP 2017 – POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. GINESY.- Il s'agit simplement de concrétiser les sommes inscrites au budget que nous avons voté ce matin : 178,3 M€ en dépenses de fonctionnement ; 64 000 € en dépenses d'investissement ; 5,89 M€ en recettes de fonctionnement et 50 000 € en recettes d'investissement. Il s'agit donc de sommes importantes. Le Département poursuit la démarche engagée en 2009 de maîtrise de ses effectifs, de pilotage de la masse salariale et de rationalisation des autres dépenses de personnel.

Comme vous l'avez dit dans votre propos introductif pour présenter le budget, le rapport que je vous propose vise à reconduire les orientations définies les années précédentes et que vous avez largement évoquées et défendues ce matin : le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois ; le non remplacement des départs pour d'autres motifs sauf cas particuliers ; la gestion active des emplois et compétences internes pour favoriser les redéploiements et les mobilités internes ; la recherche de mutualisation fonctionnelle au sein des services et l'adaptation de l'organisation aux politiques départementales.

Dans ce contexte de réduction du nombre d'agents, il est également proposé, et ce n'est pas la plus petite des propositions, d'introduire une prime au mérite, dont vous trouverez le déroulé d'application dans les annexes des rapports, pour récompenser les agents particulièrement impliqués dans leur travail au service de la collectivité. L'ensemble de ces mesures permettra de maintenir les crédits dédiés à la masse salariale en dépit des ajustements financiers obligatoires.

Concernant le programme « autres actions en faveur du personnel », il vous est demandé d'approuver le maintien des avantages sociaux attribués aux agents du Département. Je vous demande d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention et les avenants correspondants. Le rapport concerne également la situation en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les mesures de gestion relatives à la médecine préventive, la mise à disposition d'un agent départemental auprès de la commune de Vence et la reprise d'activité de l'association départementale d'économie montagnarde.

Mes chers collègues, je vous prie enfin d'excuser le rapporteur originel de ce dossier, Mme GIUDICELLI, qui a été obligée de s'absenter.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous nous sommes déjà exprimés ce matin. Nous voterons contre ce rapport.

M. Le Président.- D'accord. Nous sommes, pour notre part, pour une collectivité où il y a moins d'agents, qui gagnent plus et qui sont récompensés en fonction de leur mérite. Nous l'assumons.

Le rapport n° 31, mis aux voix, est approuvé à la majorité (vote contre du groupe Socialiste et écologiste de Mme GOURDON et M. VINCIGUERRA et du groupe Front de gauche de Mme TOMASINI et M. TUJAGUE).

32. BP 2017 – POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Mme GILLETTA.- Il s'agit de la politique d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux. Le budget global est de 16,07 M€. Les objectifs sont notamment : une véritable valorisation de notre patrimoine ; un parc immobilier moins onéreux, mieux adapté et plus rationnel ; une préoccupation renforcée en matière de sécurité, d'accessibilité et de qualité environnementale. Vous avez tous les axes majeurs d'intervention et les programmes détaillés. Lors de la commission des finances du 28 novembre, un avis favorable à l'unanimité a été donné.

Le rapport n° 32, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

33. BP 2017 – POLITIQUE MOYENS GENERAUX

Me BECK.- Ce rapport présente les actions de la politique moyens généraux qui nécessitent un budget de 21,3 M€ en dépenses avec 50 000 € de recettes. Cette politique regroupe les programmes de fournitures, de services et d'équipement pour l'administration générale, ainsi que tous les crédits gérés hors programmes.

Le rapport n° 33, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

34. COMMUNICATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Mme GILLETTA.- Il s'agit d'une simple communication.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

35. COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE EN MATIERE D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT PAR DELIBERATION EN DATE DU 24 AVRIL 2015

M. Le Président.- Il s'agit là aussi d'une communication sans vote.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

M. Le Président. - Il me reste à vous soumettre l'approbation des procès-verbaux des séances des 22 septembre et 21 octobre 2016.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 22 septembre et 21 octobre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

La séance est levée à 15 heures 29.